



VILLE DE BOULOGNE ~ BILLANCOURT

N° 10

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet mis en délibération** : Approbation du Projet Éducatif Territorial (PEDT) et du Plan mercredi - Convention de mise en œuvre.

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2023

Le jeudi 5 octobre 2023 à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 29 septembre 2023.

ETAIENT PRESENTS : 52

**Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Mme Marie-Laure GODIN, Monsieur Pascal LOUAP, Madame Jeanne DEFRANOUX, Monsieur Michel AMAR, Madame Béatrice BELLARD, Monsieur Bertrand-Pierre GALEY, Madame Sandy VETILLART, Monsieur Philippe TELLINI, Madame Isaure DE BEAUVAL, Monsieur Pierre DENIZIOT, Madame Elisabeth DE MAISTRE, Monsieur Jean-Claude MARQUEZ, Madame Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Monsieur Claude ROCHER, Madame Armelle GENDARME, Monsieur Emmanuel BAVIERE, Madame Stéphanie MOLTON, Monsieur Alain MATHIOUDAKIS, Madame Blandine DE JOUSSINEAU, Monsieur Thomas CLEMENT, Madame Christine LAVARDE-BOEDA, Madame Marie-Josée ROUZIC-RIBES, Monsieur Olivier CARAGE, Monsieur André DE BUSSY, Monsieur Maurice GILLE, Monsieur Sidi DAHMANI, Madame Emmanuelle BONNEHON, Monsieur Vittorio BACCHETTA, Madame Dorine BOURNETON, Madame Joumana SELFANI, Monsieur Nicolas MARGUERAT, Madame Marie-Laure FOUASSIER, Madame Cathy VEILLET, Madame Charlotte LUKSENBERG, Monsieur Philippe MARAVAL, Monsieur Bertrand AUCLAIR, Madame Marie THOMAS, Madame Laurence DICKO, Monsieur Guillaume BAZIN, Monsieur Yann-Maël LARHER, Madame Agathe RINAUDO, Madame Constance PELAPRAT, Monsieur Xavier LAISSUS-PASQUALINI, Madame Clémence MAZEAUD, Monsieur Antoine DE JERPHANION, Monsieur Denys ALAPETITE, Monsieur Evangelos VATZIAS, Madame Baï-Audrey ACHIDI, Madame Judith SHAN, Monsieur Laurent MOLARD, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT.**

EXCUSES REPRESENTE(S) : 3

**Madame Marie-Noëlle CHAROY qui a donné pouvoir à M. Pascal LOUAP, Monsieur Hilaire MULTON qui a donné pouvoir à M. Antoine DE JERPHANION, Monsieur Remi LESCOEUR qui a donné pouvoir à Mme Pauline RAPILLY-FERNIOT.**

**Agathe RINAUDO a été désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.**

M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur.

« Mes chers collègues,

Le projet éducatif territorial précédemment adopté par la ville de Boulogne-Billancourt doit être renouvelé.

Un comité de pilotage s'est réuni pour réaliser son bilan et en élaborer un nouveau pour les années 2023 à 2026.

À l'issue de plusieurs réunions de concertation organisées avec les représentants de la communauté éducative, le document a été transmis aux services de l'État qui ont rendu un avis favorable et ont souligné la qualité du travail accompli. Le PEDT reprend et confirme largement les objectifs du précédent :

- Harmoniser les organisations et développer les temps d'échanges de pratiques entre directeurs d'écoles, directeurs ALSH, enseignants, animateurs et parents d'élèves.
- Sensibiliser l'enfant à devenir acteur de sa journée, et prendre davantage en compte la place des familles.
- Développer les interventions de l'ensemble des acteurs participant à la socialisation de l'enfant,
- Améliorer et harmoniser les moyens et outils de communication.

À ce projet éducatif est intégré le « plan mercredi » qui a pour objectif de soutenir les villes qui ont fait le choix de proposer le mercredi un accueil de loisirs à forte ambition éducative. Ce plan prévoit une aide financière supplémentaire de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la subvention de « prestation de service ordinaire ALSH ».

Les objectifs et actions proposées par la Ville de Boulogne-Billancourt s'axent particulièrement sur les thématiques suivantes :

- Prise en considération de l'enfant comme un citoyen
- Communication entre les partenaires éducatifs
- Partenariats et développement quantitatif et qualitatif de l'offre
- Professionnalisation des équipes d'animation
- Mixité
- Inclusion du public handicapé
- Sensibilisation au Développement Durable
- Le sport, l'Olympisme et ses valeurs.

Aussi, il vous est proposé d'approuver le Projet Éducatif Territorial et le Plan mercredi de la Ville pour les années 2023 à 2026 ci-annexé et d'autoriser le Maire à signer la convention relative à leur mise en place ainsi qu'à effectuer toute demande de financement dans ce cadre. »

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 « modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs »,

Vu le Projet Éducatif Territorial, le Plan mercredi et la convention relative à leur mise en place, annexée à la présente délibération,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Générales et Sociales du 2 octobre 2023,

Sur l'exposé qui précède.

DÉLIBÈRE

Article 1<sup>er</sup> : Le Projet éducatif territorial et le Plan mercredi de la ville de Boulogne-Billancourt, annexés à la présente délibération, sont approuvés.

Article 2 : le Maire est autorisé à signer le projet de convention correspondant et ses éventuels avenants.

Article 3 : Le Maire est autorisé à effectuer toute demande de financement auprès des partenaires susceptibles d'apporter un concours dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT et du plan mercredi.

Article 4 : Les crédits correspondants seront inscrits au budget des exercices concernés.

Adopté à l'unanimité

Pour : 55

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture.

Transmis en préfecture le 10 octobre 2023  
N° 092-219200128-20231005-136805-DE-1-1

Pour copie conforme,  
le Maire,



## **Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un Plan mercredi**

**Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 551-1, R. 551.13 et D. 521-12 ;

**Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 227-1, R. 227-16 et R. 227-20 ;

**Vu** le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires ;

- Le maire de la commune de Boulogne-Billancourt, Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, dont le siège se situe au 26, avenue André Morizet – 92100 Boulogne-Billancourt
- Le préfet des Hauts-de-Seine, monsieur Laurent HOTTIAUX
- Le directeur académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine, monsieur Frédéric FULGENCE
- Le directeur de la caisse d'allocations familiales (CAF) des Hauts de Seine, monsieur Emmanuel GOUAULT

Conviennent ce qui suit :

### **Article 1<sup>er</sup> : Objet de la convention**

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place dans le cadre d'un projet éducatif territorial et d'un plan mercredi pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et/ou élémentaires de la commune de Boulogne-Billancourt dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui.

Elle concerne également les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place pour les enfants scolarisés dans les écoles privées sous contrat situées sur le territoire de la commune de Boulogne-Billancourt.

### **Article 2 : Partenariats**

Le projet éducatif territorial/plan mercredi est mis en place avec les partenaires suivants :

- Les services de l'État
- L'Éducation Nationale
- La Caisse d'Allocations familiales des Hauts de Seine
- Les associations de parents d'élèves
- Les associations locales œuvrant dans le champ de l'éducation

### **Article 3 : Objectifs du projet éducatif territorial/plan mercredi**

Le maire et ses partenaires conviennent des objectifs suivants :

- N°1 : Harmoniser les organisations et développer les temps d'échanges de pratiques entre directeurs d'école, directeurs ALSH, enseignants, animateurs et parents d'élèves,
- N°2 : Sensibiliser l'enfant à devenir acteur de sa journée, et prendre davantage en compte la place des familles,
- N°3 : Développer les interventions de l'ensemble des acteurs participant à la socialisation de l'enfant, représentativité de l'ensemble des acteurs participant à faire découvrir le territoire, les institutions, l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel,
- N°4 : Améliorer et harmoniser les moyens et outils de communication.

### **Article 4 : Contenu du projet éducatif territorial/plan mercredi**

Le maire et ses partenaires joignent à cette convention le descriptif du projet éducatif territorial/plan mercredi sur lequel figure la liste des écoles concernées.

Ce descriptif comprend notamment l'organisation du temps scolaire, la liste des activités périscolaires proposées aux élèves et les modalités selon lesquelles elles sont organisées. Il comprend également un volet « plan mercredi » présentant la démarche pédagogique, les acteurs et les moyens engagés dans les accueils de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi.

### **Article 5 : Engagements de la collectivité**

La collectivité s'engage à mettre en œuvre le projet éducatif territorial et le plan mercredi ainsi qu'à en faire l'évaluation.

La collectivité s'engage à organiser un (ou des) accueil(s) de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi dans le respect des principes de la charte qualité (annexe 1).

Conformément à cette charte, les accueils de loisirs périscolaires du mercredi sont organisés ~~au~~ **sur** 4 axes suivants :

1. Continuité éducative (scolaire/périscolaire/extrascolaire, le cas échéant)
2. Accessibilité de tous les publics et inclusion des enfants en situation de handicap
3. Mise en valeur des richesses du territoire
4. Diversité et qualité des activités proposées

Quand les accueils de loisirs périscolaires ne sont pas organisés directement par la collectivité mais pour son compte par un autre acteur, la collectivité s'engage à veiller au respect de la charte par cet acteur.

La collectivité renseigne sur le document joint (cf. annexe), en complément du descriptif général du projet prévu à l'article, les éléments suivants relatifs aux accueils de loisirs périscolaires qu'elle organise pour son compte le mercredi :

- Liste des accueils maternels (moins de 6 ans) et élémentaires (6 ans et plus)
- Nombre total de places ouvertes déclarées par les organisateurs (moins de 6 ans / 6ans et plus)
- Typologie des activités
- Typologie des partenaires
- Typologie des intervenants

La collectivité peut actualiser au moins une fois par an ce document, à compter de la date de signature de la présente convention, et le transmet aux services de l'Etat.

#### **Article 6 : Engagements de l'Etat :**

Les services de l'Etat co-contractants de la présente convention s'engagent, au sein des groupes d'appui départementaux (GAD) le cas échéant, à :

- Accompagner la collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunale dans la mise en œuvre et l'évaluation de son projet éducatif territorial/plan mercredi ;
- Soutenir financièrement la collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunal en lui versant le fonds de soutien au développement des activités périscolaires aux conditions prévues par le décret du 17 août 2015 susvisé (qui réserve le bénéfice du fonds aux collectivités ayant conservé une organisation du temps scolaire comprenant 5 matinées) ;
- Assister la collectivité dans l'organisation d'accueils de loisirs respectant la charte qualité figurant en annexe ;
- Piloter la procédure de labellisation ;
- mettre à disposition sur le site [planmercredi.education.gouv.fr](http://planmercredi.education.gouv.fr) des outils et des supports de communication dont le label en vue de l'information du public et de la valorisation des accueils concernés.

#### **Article 7 : Engagements de la CAF :**

Les services de la CAF s'engagent au sein des groupes d'appui départementaux, le cas échéant, à :

- Accompagner le développement d'activités périscolaires de qualité, notamment le mercredi ;
- Participer à la procédure de labellisation ;
- Assurer le suivi du projet éducatif territorial/plan mercredi conjointement avec les services de l'Etat ;
- verser aux collectivités et établissements publics de coopération intercommunale ayant conservé une organisation du temps scolaire comprenant 5 matinées et sous réserve de leur éligibilité, l'aide spécifique aux rythmes éducatifs qui soutient les

activités périscolaires organisées les jours d'école autres que le mercredi dans le cadre d'un accueil de loisirs périscolaire ;

- Apporter un concours financier aux accueils de loisirs périscolaires éligibles via une bonification des nouvelles heures créées le mercredi sous réserve de leur éligibilité.

Cette bonification peut être majorée pour les accueils situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ou dans des communes dont le potentiel financier par habitant est inférieur à 900 euros.

### **Article 8 : Pilotage**

La mise en œuvre du projet éducatif territorial/plan mercredi relève de la compétence de la collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunal qui en assure le pilotage. Le pilotage du projet est assuré par (*mentionner la collectivité territoriale*):

La commune de Boulogne-Billancourt

Elle s'appuie sur un comité de pilotage constitué de :

- M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, en tant que Président,
- M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint délégué à la Jeunesse et Politique de la Ville,
- Mme Emmanuel CORNET-RICQUEBOURG, Maire-adjoint délégué à l'Éducation et à l'Enseignement supérieur,
- Mme Marie THOMAS, Conseiller Municipal déléguée à la Jeunesse,
- Mme Florence SAMARINE, Inspectrice de l'Éducation Nationale
- Représentants de parents d'élèves,
- Directeurs d'école : maternelles et élémentaires,
- Agents municipaux : DGA Éducation Jeunesse, Directeur Éducation, cadres de la Direction Jeunesse.

Le comité de pilotage a pour rôle le suivi de l'élaboration et de l'application du projet.

### **Article 9 : Mise en œuvre et coordination**

La coordination du projet est assurée par le service compétent de la collectivité

### **Article 10 : Articulation éventuelle avec d'autres dispositifs et activités**

Le cas échéant, les activités prévues dans le projet éducatif territorial et le Plan mercredi sont articulées avec celles proposées dans le cadre du ou des contrat(s) suivant(s) (contrat éducatif local (CEL), projet éducatif local (PEL), convention territoriale globale (CTG), contrat de ville ou de ruralité, contrat culturel, Cités éducatives, etc.) :

C.T.G

Le cas échéant, ces activités sont articulées avec celles organisées dans le cadre extrascolaire (préciser) :

Oui

Le cas échéant, ces activités sont articulées avec celles proposées aux enfants et jeunes scolarisés dans le second degré (préciser) :

Non

### **Article 11 : Evaluation**

L'évaluation du projet est assurée par le comité de pilotage selon la périodicité suivante :  
Annuelle

Les indicateurs retenus (en fonction des objectifs visés) et les indicateurs quantitatifs figurent en annexe, ainsi que les éventuelles recommandations du groupe d'appui départemental.

### **Article 12 : Durée de la convention**

**La présente convention est établie pour une durée de trois ans (2023-2026). Celle-ci est fixée sur une année scolaire, soit de septembre à juin.**

Elle est reconduite tacitement pour la même durée que celle mentionnée ci-dessus.

A l'issue de la période de validité de la convention, un bilan final du projet éducatif territorial/plan mercredi est établi par le comité de pilotage en lien avec les signataires de la convention.

La convention peut être dénoncée soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce cas, la dénonciation peut intervenir à tout moment en respectant un préavis de trois mois. Elle doit être faite par courriel avec demande d'avis de réception adressée à chacun des autres co-contractants. Le délai de préavis court à compter de la réception de cette lettre.

La convention peut également faire l'objet d'avenants signés par l'ensemble des parties à la présente convention.

À Boulogne-Billancourt, le .....2023

La commune de Boulogne- Billancourt  
représentée par son Maire,  
Monsieur Pierre-Christophe BAGUET

Le préfet des Hauts-de-Seine,  
Monsieur Laurent HOTTIAUX

Le directeur académique des services de  
l'éducation nationale des Hauts-de-Seine,  
Monsieur Frédéric FULGENCE

Le directeur de la caisse d'allocations familiales  
(CAF) des Hauts-de-Seine,  
Monsieur Emmanuel GOUAULT



INFORMATIONS RELATIVES AUX ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES DU MERCREDI RESPECTANT LES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ
---

**1. Liste des accueils de loisirs périscolaires maternels par commune signataire de la convention PEdT/Plan mercredi :**

Abondances, Belle Feuille, Castéja, Dôme, Fessart, Jacques Deray, Jean Guillon, Lazare-Hoche, Numérique, Peupliers, Point du Jour, R. Doisneau, Sciences & Biodiversité, Seine, Sèvres/Galliéni, Silly.

**2. Liste des accueils de loisirs périscolaires élémentaires par commune signataire de la convention PEdT/Plan mercredi :**

Castéja, Denfert-Rochereau, Escudier, Ferdinand Buisson, Glacières, Maître Jacques, R. Doisneau, Saint-Denis, Sciences & Biodiversité, Sèvres, Silly, Thiers.

**3. Liste des accueils de loisirs périscolaires mixtes (maternels et élémentaires) par commune signataire de la convention PEdT/Plan mercredi :**

Billancourt, Numérique.

**4. Nombre de places ouvertes le mercredi par commune signataire de la convention PEdT/Plan mercredi :**

*Commune de Boulogne-Billancourt*

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 1894

Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 2010

**5. Activités :**

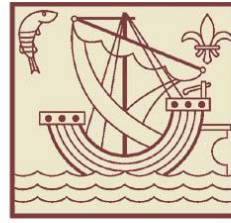
- Activités artistiques
- Activités scientifiques
- Activités civiques
- Activités numériques
- Activités de découverte de l'environnement
- Activités éco-citoyennes
- Activités physiques et sportives

**6. Partenaires :**

- Associations culturelles
- Associations environnementales
- Associations sportives
- Équipe enseignante
- Équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
- Structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

## **7. Intervenants (en plus des animateurs) :**

- Intervenants associatifs rémunérés
- Intervenants associatifs bénévoles
- Intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)
- Parents
- Enseignants
- personnels de collectivité territoriale (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc...



VILLE DE BOULOGNE ~ BILLANCOURT



# PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2023-2026



# Sommaire

## du Projet Éducatif de Territoire et du Plan Mercredi

### I - Projet Éducatif Territorial (PEdT) 2023-2026

Avant-propos : Rappel de la définition de Projet Éducatif Territorial p.4

#### I-1 Rappel du contexte p.5

#### I-2 Budget et tarifs des activités Enfance et Jeunesse p.11

#### I-3 Synthèse des activités proposées sur les différents temps p.15

#### I-4 Objectifs du PEdT / Éléments de bilan / Perspectives p.16

Conditions de mise en œuvre du PEdT p.17

**n°1 : Harmoniser les organisations** et développer les temps d'échanges de pratiques entre directeurs d'écoles, directeurs ALSH, enseignants, animateurs et parents d'élèves. p.18

**n°2 : Sensibiliser l'enfant** à devenir acteur de sa journée, et pour cela prendre davantage en compte la place des familles. p.21

**n°3 : Développer les interventions** de l'ensemble des acteurs participant à la socialisation de l'enfant : représentativité de l'ensemble des acteurs contribuant à faire découvrir le territoire, les institutions, l'environnement naturel, le patrimoine historique et culturel. p.25

**n°4 : Améliorer et harmoniser les moyens et outils de communication.** p.32

Exemples de projets communs école / centre de loisirs p.37

#### I-5 Temps périscolaires p.39

a) Temps méridien p.39

b) Accueil du soir maternel p.40

c) Études et TAP (Temps d'Activité Périscolaire) p.41

d) Ateliers artistiques et culturels du soir p.43

e) Culture p.44

f) Éducation à l'environnement durable p.48

g) Citoyenneté / mixité p.51

h) Classes transplantées p.54

#### I-6 – Temps extra-scolaires p.55

a) Propositions du mercredi p.55

b) Ateliers culturels et artistiques du mercredi p.56

c) Accueil en centres de loisirs durant les vacances p.57

#### I-7 – Accueil des enfants porteurs de handicap p.58

a) Brigade Handicap Jeunesse p.58

b) Actions réalisées p.59

Annexes p.60

# Sommaire

## **II. Plan Mercredi 2023-2026**

### II-1. Définition et charte de qualité p.66

### II-2. Organisation p.66

- a) Emploi du temps des enfants p.66
- b) Coordination p.67
- c) Tarif des activités du mercredi p.68

### II-3. Objectifs 2023-2026 p.69

- a) Prise en considération de l'enfant comme un citoyen p.70
- b) Communication entre les partenaires éducatifs p.71
- c) Partenariats et développement quantitatif et qualitatif de l'offre p.72
- d) Professionnalisation des équipes d'animation p.73
- e) La mixité p.74
- f) Poursuivre et améliorer l'inclusion des enfants à besoins particuliers p.76
- g) Sensibilisation au Développement Durable p.77
- h) Le sport, l'Olympisme et ses valeurs p.78

### II-4 Outils d'action du Plan Mercredi p.79

#### II-4.1 Fiches action p.79

#### II-4.2 Contenu attendu des fiches p.80

### II-5 Synthèse / Conclusion p.87

Lexique p.89

# I- Projet Éducatif Territorial (PEdT) 2023-2026

Avant-propos : rappel de la définition du Projet éducatif territorial (**Article L551-1 du Code de l'Éducation**)

- « Des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation, et en complémentarité avec lui, peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial. »
- « Le projet éducatif territorial vise notamment à favoriser, pendant le temps libre des élèves, leur égal accès aux pratiques et activités culturelles et sportives et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. »

I-1.

# Rappel du contexte

I-1.a

## Le projet

Durée du projet : Trois années de 2023 à 2026

La Ville de Boulogne-Billancourt est porteuse du projet

- Représentée par M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire de Boulogne-Billancourt
- Territoire et écoles concernés :
  - Toutes les écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville sont concernées par le Projet Éducatif Territorial
  - Les projets du mercredi et des temps méridiens sont concernés par le plan mercredi

I-1.b

# Pilotage et coordination

## Composition du Comité de pilotage :

- M. Pierre-Christophe BAGUET, le Maire, en tant que Président,
- M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint délégué à la Jeunesse et Politique de la Ville,
- Mme Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Maire-adjoint déléguée à l'Éducation et à l'Enseignement supérieur,
- Mme Marie THOMAS, Conseiller municipal déléguée à la Jeunesse,
- Mme Florence SAMARINE, Inspectrice de l'Éducation Nationale,
- Représentants de parents d'élèves,
- Directeurs d'écoles : maternelle et élémentaire,
- Directeurs de Centre de Loisirs : maternelle et élémentaire,
- Agents municipaux: DGA Éducation-Jeunesse, Directeur Éducation, cadres de la Direction Jeunesse.

Dates des Comités de pilotage :

**1<sup>er</sup> COPIL : 11 avril 2023**

**2<sup>nd</sup> COPIL : 9 mai 2023**

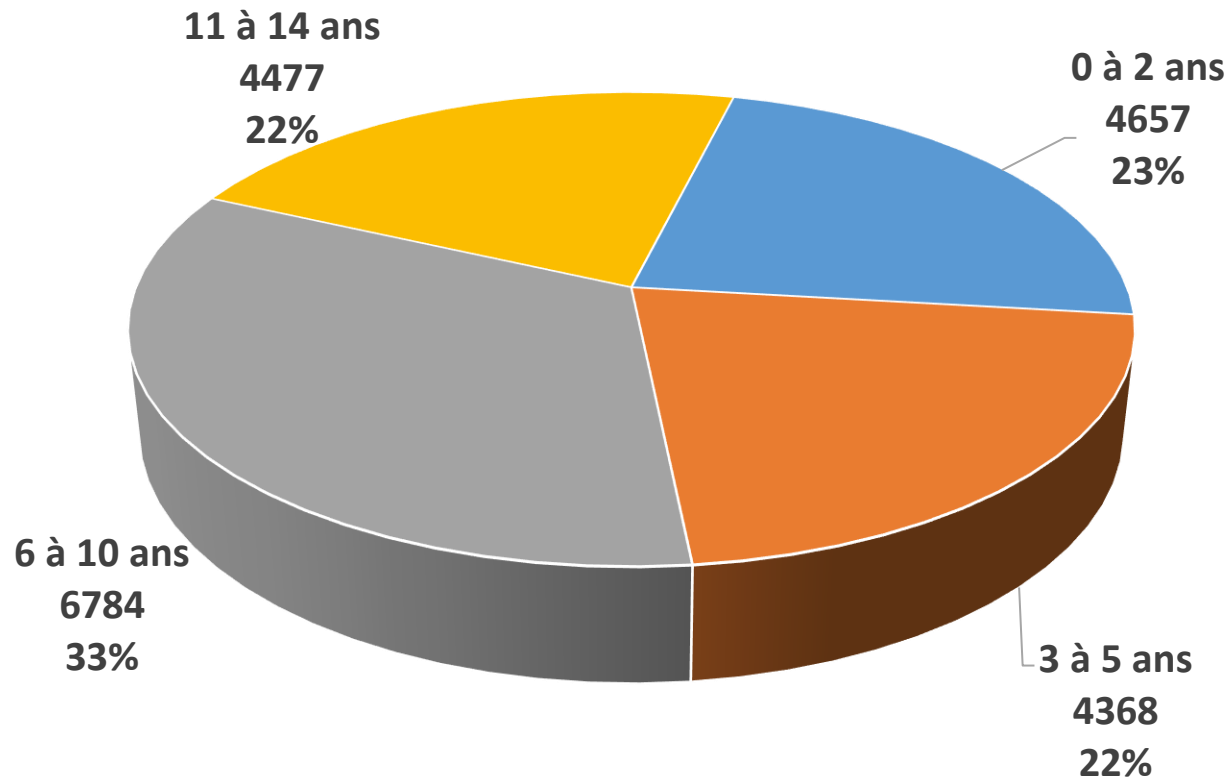
**3<sup>ème</sup> COPIL : 22 juin 2023**



I-1.c

## Population par tranches d'âges

En 2019, 20 286 enfants d'âge inférieur à 15 ans



Source : Insee

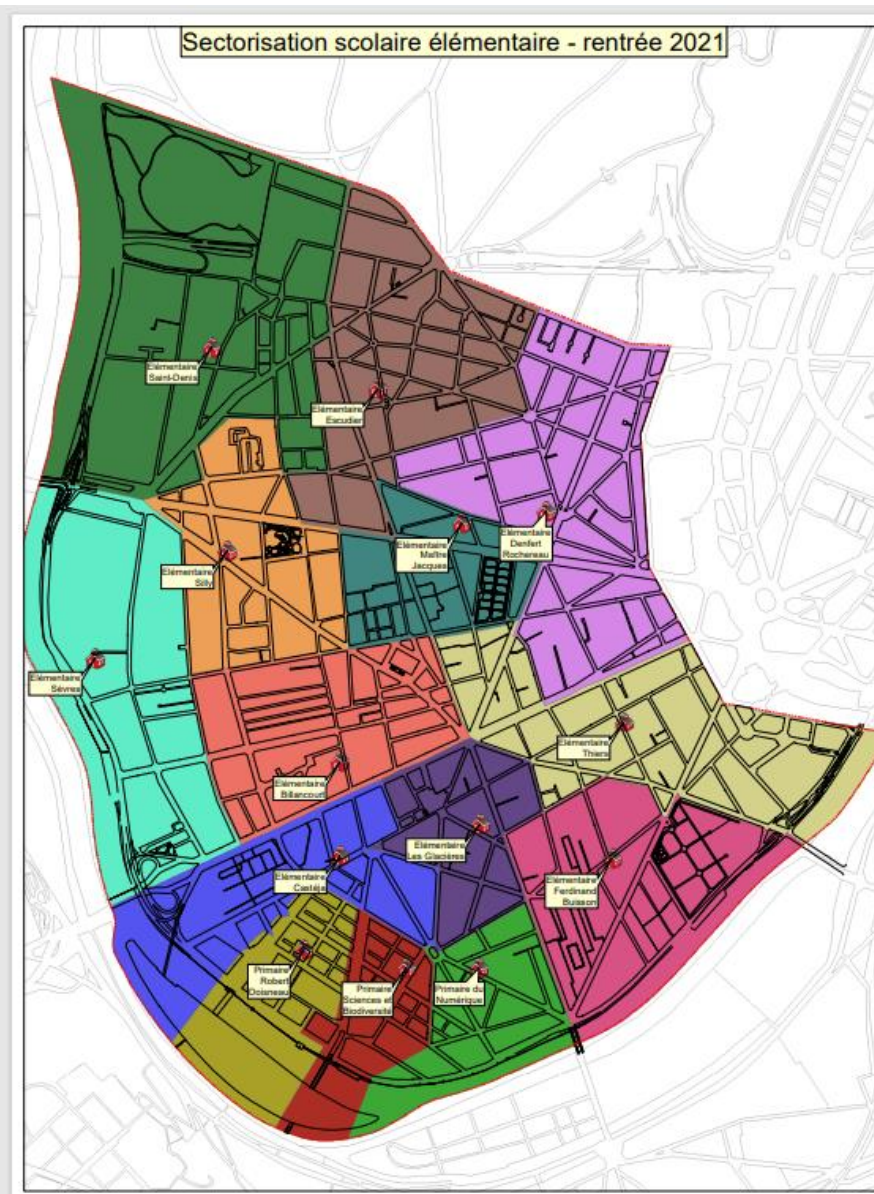
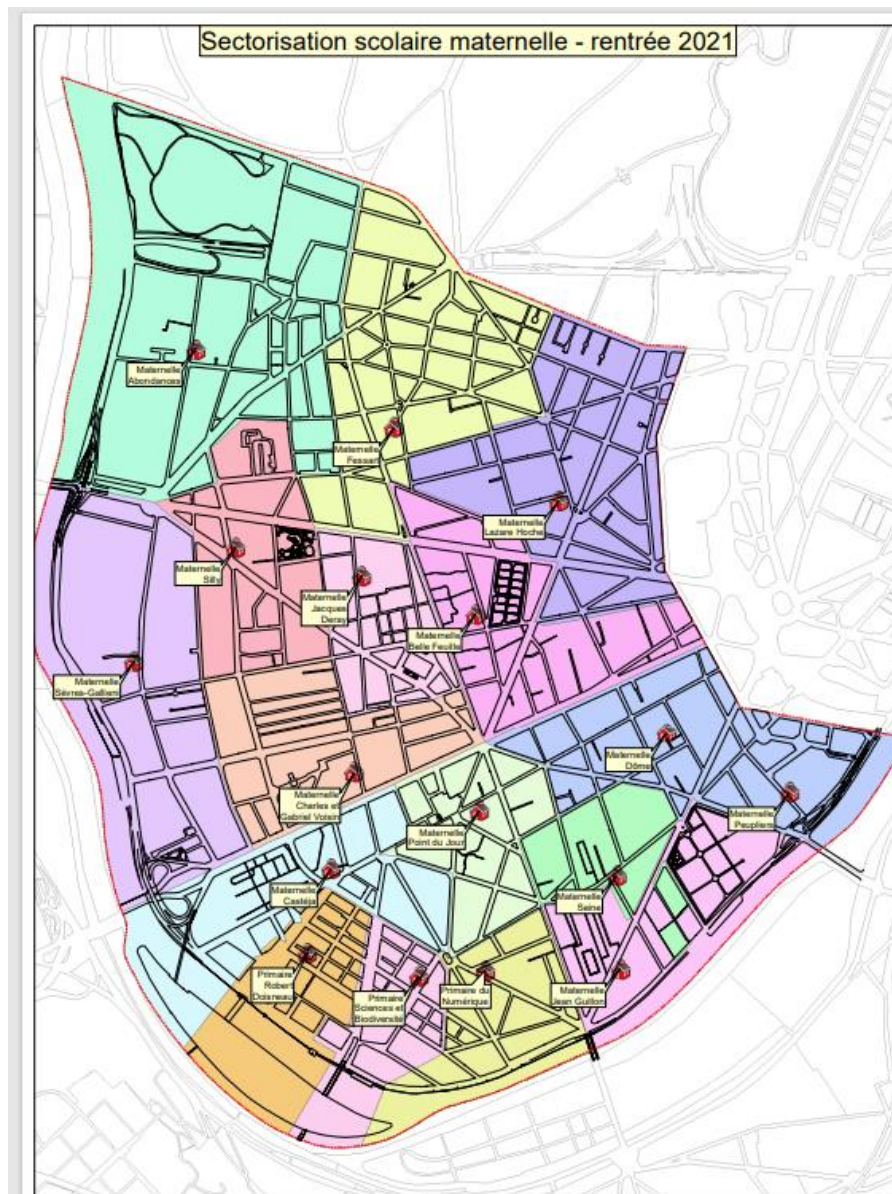


I-1.d

# Plan de sectorisation des écoles maternelles et élémentaires



La ville compte 27 écoles publiques dont 4 primaires.



I-1.e

## Effectifs scolaires 2022-2023 :

### ➤ Publics concernés



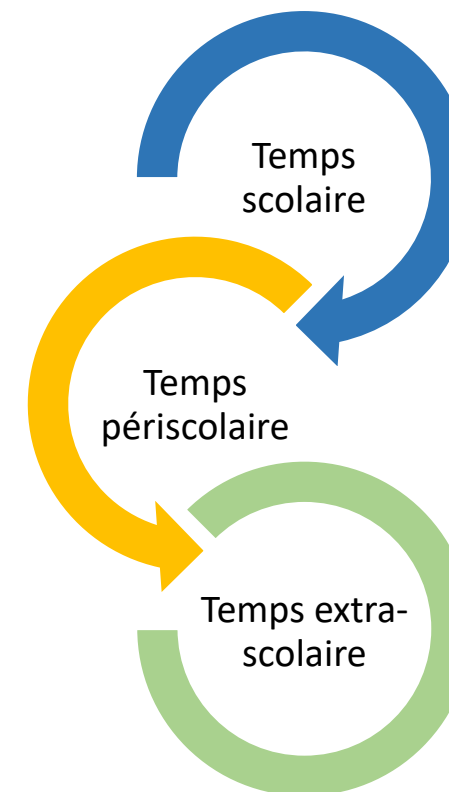
	Nombre d'écoles (*)	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Élémentaires	14	168	<b>3 933</b>
Maternelles	17	109	<b>2 585</b>
Totaux	31	277	<b>6 518</b>

(\*) Numérique, Robert Doisneau, Sciences & Biodiversité et Silly sont des écoles primaires qui regroupent sous une même direction, une école maternelle et une école élémentaire.

# I-1.f Organisation de la journée de l'enfant

## En maternelle

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30-11h45	Classe	Classe		Classe	Classe
11h45-13h45	Pause méridienne	Pause méridienne	Centre de loisirs	Pause méridienne	Pause méridienne
13h45-16h30	Classe	Classe	EMS Autres activités	Classe	Classe
	Animations du soir			Animations du soir	
16h30-17h	Récréation et goûter	Récréation et goûter		Récréation et goûter	Récréation et goûter
17h-18h30	Animations	Animations		Animations	Animations



## En élémentaire

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30-11h45	Classe	Classe		Classe	Classe
11h45-13h45	Pause méridienne	Pause méridienne	Centre de loisirs	Pause méridienne	Pause méridienne
13h45-16h30	Classe	Classe	EMS Autres activités	Classe	Classe
	Activités du soir			Activités du soir	
16h30-17h	Récréation et goûter	Récréation et goûter		Récréation et goûter	Récréation et goûter
17h-18h	Études	Études ou ateliers		Études	Études ou ateliers

# I-2. Budget et tarifs des activités Enfance et Jeunesse



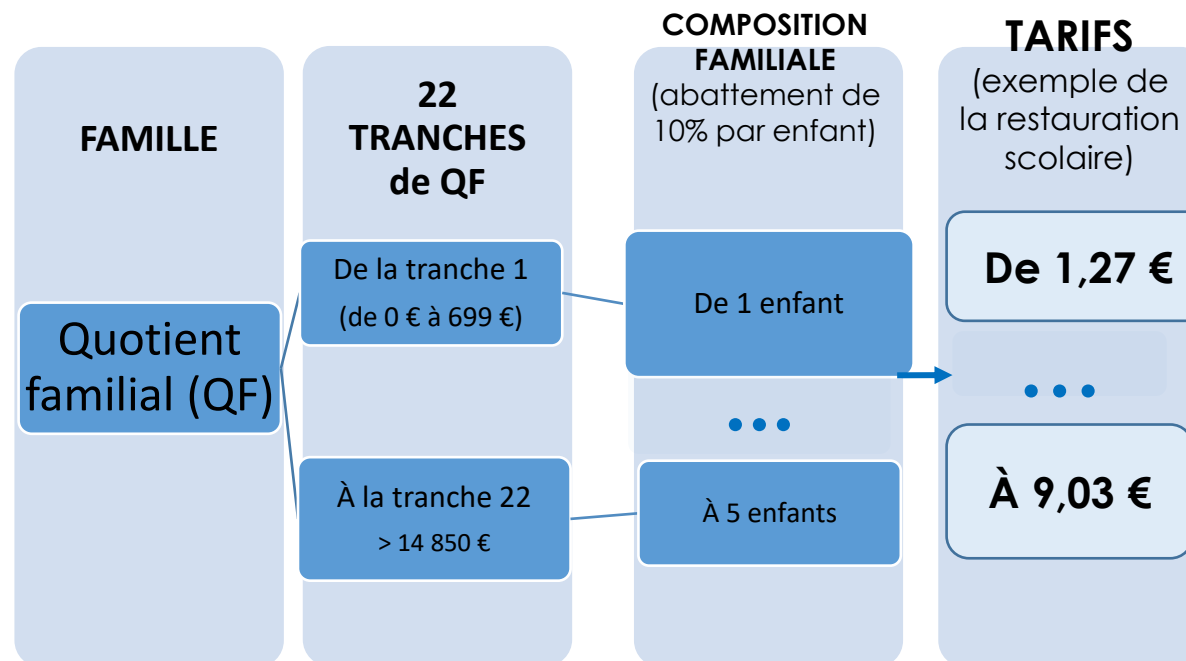
## I-2.a Dépenses de fonctionnement :

La Ville consacre chaque année plus du quart de son budget de fonctionnement à l'Éducation et à la Jeunesse.

En 2022 :

- Dépenses de fonctionnement Éducation et Jeunesse (CA 2022) : 47 786 163 €
  - Dont Dépenses de fonctionnement Éducation (CA 2022) : 32 437 247 €
  - Dont Dépenses de fonctionnement Jeunesse (CA 2022) : 15 348 916 €
- Dépense de fonctionnement Ville (CA 2022) : 174 512 439 €

- Les tarifs appliqués dépendent du QF (quotient familial) de la famille, ainsi que nombre d'enfants à charge
- QF = sommes des revenus des membres du foyer, déclarés au titre de l'IRPP (avis d'imposition N-1) / 12 mois.  
Actualisation des revenus de mi août à fin septembre de chaque année
- QF valable pour l'année scolaire (du 01/09/N au 31/08/N+1)



	Tarif minimum (QF 1 avec 1 enfant à charge)	Tarif maximum (QF 22 avec 1 enfant à charge)
Cantine (*)	1,27 €	9,03 €
Animation du soir maternelle	0,97 €	4,91 €
Études / Ateliers élémentaire	0,39 €	9,76 €
CAP Centre d'Animation Permanent (classes élémentaires)	0,66 €	2,23 €
Centre de loisirs maternel	2,45 €	23,92 €
Centre de loisirs élémentaire	2,69 €	21,55 €
Classe de découverte	22% du prix d'achat du séjour	70% du prix d'achat du séjour

NB : Un tarif réduit est applicable pour les enfants bénéficiant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) repas ou goûter.

(\*) Un tarif de solidarité à 0,50 € peut être appliqué, pour la cantine, aux enfants des familles en situation de grande précarité

I-2.d

## Les mesures solidaires : rappel des dérogations aux tarifs municipaux

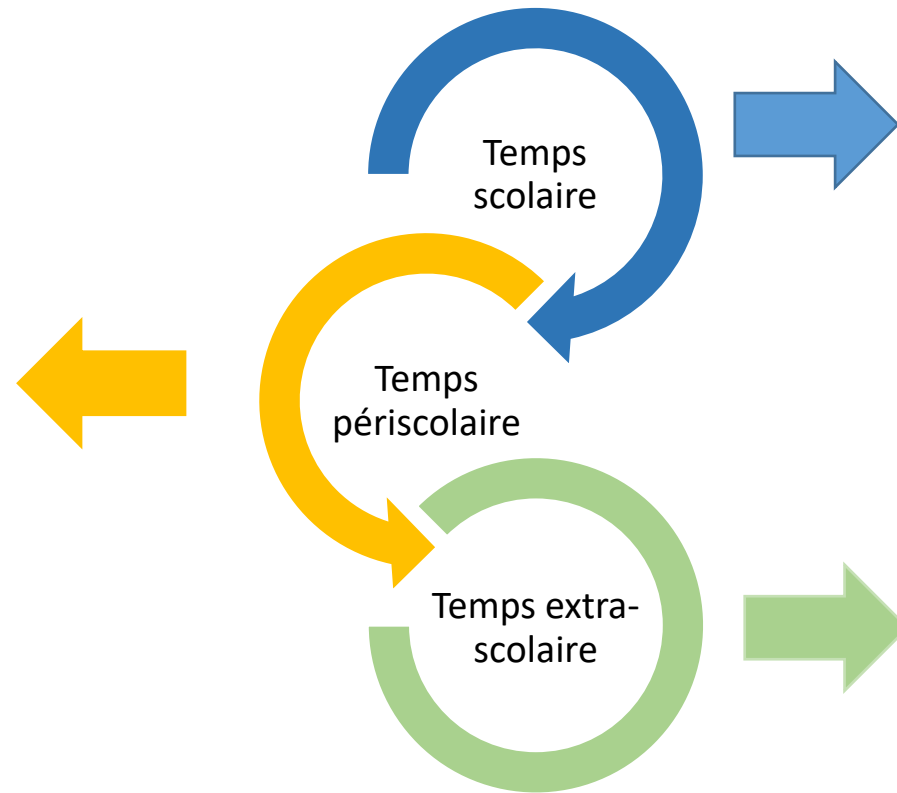


- Tarif de solidarité pour la restauration scolaire
- Gratuité de l'étude dirigée pour les tranches 1 à 3, seul le goûter est facturé (0,39 €)
- Participation de la Ville supérieure à 50 % pour les séjours jeunesse pour les tranches 1 à 8 avec 1 enfant à charge
- Tarif réduit pour les plus fragiles (un abattement de 50% du QF bénéficie aux familles dont l'un des membres est en situation de handicap)
- Chéquier municipal familles nombreuses



# I-3. Synthèse des activités proposées sur les différents temps

- Pause méridienne
  - Ateliers et activités
- Temps du soir :
  - Élémentaire : Études et TAP  
CAP
  - Maternelle : animation du soir  
Ateliers artistiques



- Classes transplantées
- CCE

- Journée du Mercredi :  
ALSH et École Municipale  
des Sports
- Ateliers artistiques

- Vacances :
  - Stages sportifs
  - Centres de loisirs des  
vacances
  - Mini-séjours
  - Séjours

## I-4. Objectifs du Projet Éducatif Territorial (PEdT)



n°1 : **Harmoniser les organisations et développer les temps d'échanges** de pratiques entre directeurs d'écoles, directeurs ALSH, enseignants, animateurs et parents d'élèves.

n° 2 : Sensibiliser l'enfant à **devenir acteur de sa journée**, et prendre davantage en compte la place des familles.

n°3 : Développer les interventions de l'ensemble des acteurs participant à la **socialisation de l'enfant**, représentativité de l'ensemble des acteurs participants à faire découvrir le territoire, les institutions, l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel.

n°4 : Améliorer et harmoniser les **moyens et outils de communication**.

# I-4. Conditions de mise en œuvre du PEdT

- La mise en cohérence des projets d'école et d'accueil de loisirs passe par des échanges nombreux et réguliers entre les équipes éducatives. Cette volonté très forte de mieux communiquer pour travailler en cohérence et en complémentarité se retrouve par exemple dans l'invitation systématique des directeurs de centre aux conseils d'école ou inversement des directeurs d'école aux conseils d'animation.
- La communication directe et quotidienne entre directeurs d'école et de centre est privilégiée pour développer des projets communs. Le temps de travail des équipes d'ALSH toutes les après-midi, de 13h45 à 15h30, au sein de l'école peut favoriser le travail commun par la disponibilité de tous.

Afin de favoriser la mise en cohérence des projets ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement) et des projets d'école, une démarche de partage et de co-construction des projets est à mettre en place :

- *Juin/juillet* : les directeurs d'ALSH élaborent leur projet pédagogique,
- *Fin septembre* : échanges sur les projets ALSH / projets d'école entre les directeurs respectifs,
- *Fin octobre* : mise à jour du projet ALSH,
- *Octobre-novembre* : présentation du projet ALSH en conseil d'animation et d'école,
- *Mai* : bilan des projets ALSH / projets d'école entre directeurs de centre et d'école – évaluation des actions réalisées à l'aide des **fiches actions** (voir document en annexe),
- *Mai-juin* : présentation des bilans des projets ALSH / d'école en conseils d'animation et d'école,
- *Fin juin* : réunion annuelle du COPIL plan mercredi-PEDT 2023-2026.

I-4.a

# Objectif n°1 : Harmoniser les organisations et développer les temps d'échanges de pratiques entre directeurs d'écoles, directeurs de centres de loisirs, enseignants, animateurs et parents d'élèves :



- Amélioration des fonctionnements, avec la mise en place de réunions de présentation des équipes d'animation aux nouvelles familles lors des réunions de préparation rentrée faites par l'Éducation Nationale à destination des futurs petites sections et cours préparatoires.
- Réunion de rentrée entre les directeurs d'école et d'accueil de loisirs permettant :
  - de mettre en place une charte de fonctionnement : mutualisation des locaux, échanges sur les règles de vie, participation à des projets scolaires ou périscolaires,
  - d'échanger sur les projets de fonctionnement, les projets pédagogiques, mettre en place des objectifs communs,
  - de mettre en place des outils de liaison (voir fiches jointes en annexe : Outil Journal de Référence du PEdT Ville de Boulogne-Billancourt et Outil Journal de suivi pour Évaluation du PEdT Ville de Boulogne-Billancourt). Exemple : utilisation d'un registre d'infirmier commun,
  - participation des directeurs d'école aux conseils d'animation et inversement, à chaque fois que possible ; participation des directeurs d'accueils aux conseils d'écoles ; partage des ordres du jour sur les deux instances ; présentation en conseil d'école de rentrée des projets pédagogiques avec objectifs communs, évènements communs, règles de vie communes,...
- Réunions tripartites régulières directeurs d'école / directeur de l'accueil de loisirs / gardien(ne) de l'école.
- Veiller à bien respecter le temps calme avant la reprise de la classe.
- Formations communes quant aux procédures réglementaires ou municipales :
  - Sensibilisation à l'accueil des enfants porteurs de handicap
  - Formations conjointes enseignants / ATSEM

I-4.a



## Bilan et évaluation des actions menées entre 2019 et 2022 sur Objectif n°1

Points forts :

Fréquence des contacts entre directeurs d'écoles et directeurs de centres de loisirs : au moins hebdomadaires dans la plupart des cas.  
Nombreux projets ou actions menés en commun entre écoles et centres de loisirs : fêtes communes, concertation sur le suivi des enfants à besoins particuliers, jardinage, collectes de jouets...

**Focus : partenariat école/centre de loisirs Sciences et biodiversité**

Perspectives d'évolution / A développer :

Organisation de réunions régulières, invitations mutuelles aux conseils d'école et aux conseils d'animation,  
Mise en place de chartes de fonctionnement,  
Formations communes,  
Une juste place tenue par chacun dans le cadre de la relation Éducation Nationale, Ville et parents :

- Expertise pédagogique avérée et respect des cadrages réglementaires pour l'Éducation Nationale
- Expertise territoriale de la Ville pour la mise en œuvre des projets, la prise en compte des contraintes et l'équité sur la circonscription,
- Investissement des parents comme co-acteurs du développement et de la socialisation de l'enfant.





## Fiche action N°1 : POTAGER

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Indicateur	Évaluation
<p>Développer le sens de l'écocitoyenneté</p> <p>Sensibiliser les enfants de la ville à la nature... Se familiariser avec le monde végétal</p> <p>Un poumon vert en plein cœur de la ville !</p>	<p>Éduquer les enfants à l'environnement à travers des activités pratique et ludique</p> <p>Création d'un potager</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Investissement des enfants</li> <li>- Succès des ateliers mis en place</li> </ul>	<p>Comportement évolutif des enfants :</p> <p>Respect de la nature (ne pas arracher les fleurs... Capacité à observer la nature, avec une réflexion... Prise de conscience de la biodiversité...</p>
<p>Potager :</p> <p>Comprendre la biodiversité Renouer avec la terre en pleine ville</p>	<p>Activités cadencées au rythme des saisons (bêcher, semer, planter, cueillir... Éveiller les sens...</p>	<p>Au cours de l'année, les enfants inscrits sont-ils fidèles à l'action</p>	<p>Tous les enfants qui participent à cette activité ont fait une plantation, les questions des enfants Éveil des sens plus sensibles... observer les insectes, entendre les oiseaux... Plaisir des enfants</p>

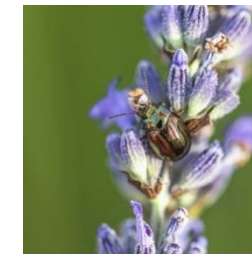


Photo de chrysothrips du romarin prise par l'écologue sur la terrasse de l'école

## Fiche action N°2 : Tri et Recyclage (Eco-gestes au quotidien)



Photo d'un mâle Chardonneret qui vient se poser sur les rambardes des classes et marquer son territoire en chantant

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Indicateur	Évaluation
<p>Donner une 2ème vie à un objet... Éviter au maximum le gaspillage</p>	<p>Ateliers essentiellement avec du matériel de récupération</p> <p>Gestion de quantité</p>	<p>Arts plastiques (quantité réalisée en hausse) Esprit créatif en éveil Peser, mesurer nos déchets, poubelles</p>	<p>On constate moins de gaspillage dans les assiettes, les poubelles de table sont presque vides. Habitude éco-geste en progrès : Utilisation des feuilles recto-verso, eau récupérée en fin de repas et goûter pour arroser les plantes</p>
<p>Tri sélectif</p>	<p>Être capable de trier les différents déchets et les déposer dans le bon bac sans problème</p>	<p>Les différents bacs de tri disposés dans la structure sont respectés et remplis</p>	<p>Les enfants sont à l'aise dans le tri et le font volontiers.</p> <p>L'implication de tous enfants et parents !</p>
<p>Recycler les déchets alimentaires</p>	<p>Mettre en place un compost</p>	<p>évolution de la décomposition du déchet</p>	<p>Récolte de l'engrais... naturel ! 1 fois par trimestre une intervenante se rend sur place pour vérifier le compost</p>

I-4.b

Objectif n°2 : Sensibiliser l'enfant à **devenir acteur de sa journée**, et pour cela prendre davantage en compte la place des familles.



- Développer la proposition d'ateliers permettant aux enfants de s'initier ou de découvrir des pratiques sportives, culturelles, scientifiques, techniques ou artistiques,
- Proposer des espaces d'activités (Bibliothèque Centre Documentaire (BCD), jeux de construction, etc.) permettant aux enfants d'aller, venir, et choisir en fonction de leurs envies,
- Proposer des temps libres, de repos, des temps de jeu pour que les enfants aient un moment à eux.
- Livret d'accueil scolaire et périscolaire à l'attention des familles : présentation des temps de l'enfant, des acteurs, des activités.
- Les familles sont informées des dates, horaires et modalités d'inscription sur le site internet de la Ville et sur le portail Accueil Familles, ainsi que dans la revue municipale. De plus, chaque accueil de loisirs dispose d'un espace d'affichage extérieur pour informer les familles des démarches à effectuer.

I-4.b



## Bilan et évaluation des actions menées entre 2019 et 2022 sur objectif n°2

Points forts	Perspectives d'évolution / A développer
<p>Diversité des ateliers proposés aux enfants par des intervenants spécialisés sur le temps méridien, le soir, le mercredi</p> <p>Information des familles sur les modalités d'inscriptions via le portail familles, la revue municipale, l'affichage devant les écoles et les centres de loisirs</p> <p><b>Focus : Ateliers pause méridienne, TAP</b></p>	<p>Organisation de portes ouvertes aux familles dans les centres de loisirs, réactivation des conseils d'animation</p> <p>Mise en place d'outils de liaison : registre d'infirmerie commun</p> <p>Mise en place d'une « boîte merveilleuse » pour accueillir les questions, problèmes, idées et solutions des élèves de l'école</p> <p>Expérimentation à l'école élémentaire Thiers, en juin 2023, du « vendredi sans ballon », remplacé par des circuits de billes, des jeux sportifs en collaboration, des jeux de société, un marché aux blagues ou des tours de magie.</p>





I-4.b

## Focus : Ateliers pause méridienne, TAP



### Ateliers pause méridienne 2022-2023

Temps  
périscolaire

Activité	Jour de la semaine	Centre de Loisirs	Public
Sport	Mardi, jeudi, vendredi	Numérique	Maternelle
Arts plastiques	Lundi, vendredi	R. Doisneau	Élémentaire
Danse	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi	Thiers, Biodiversité, Peupliers, Castéjà, Numérique	Maternelle et Élémentaire
Musique	Lundi, jeudi, vendredi	Sèvres, R. Doisneau, Thiers	Maternelle et Élémentaire
Philo	Jeudi	Denfert R.	Élémentaire
Théâtre	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi	Glacières, Escudier, Maître Jacques, Sèvres, Thiers, R. Doisneau	Maternelle et Élémentaire
Éducation artistique	Mardi, jeudi	Biodiversité	Élémentaire
Anglais	Mardi, jeudi	Escudier, F. Buisson	Élémentaire
Kung Fu	Jeudi	Sèvres	Élémentaire
Cirque	vendredi	Seine	Maternelle
Cirque Nomade	Mardi, mercredi, vendredi	R. Doisneau, Denfert, Bellefeuille, Castéjà	Maternelle et Élémentaire



Source : Direction de la Jeunesse – avril 2023

I-4.b

## Tableau des TAP : Temps d'Activité Périscolaire 2022-2023



 Temps  
périscolaire

Activités 2023	Mardi & vendredi de 17h à 18h - Lieu	
Sports (individuel ou collectif)	R. Doisneau, Maître Jacques, Escudier, Numérique, F. Buisson, Billancourt, Sèvres,	<p>En moyenne 1000 enfants participent aux ateliers chaque semaine.</p> <p>35 intervenants.</p> <p>18 élèves en moyenne par atelier.</p>
Danse	Doisneau, Numérique, Billancourt, F. Buisson,	
Théâtre	Silly, A. Bezançon, Escudier, Numérique, Glacières, Denfert,	
Comédie musicale	Biodiversité,	
Langues vivantes : Anglais (locuteurs natifs)	Maître Jacques, Numérique, Glacières,	
Sciences, pixels	Maître Jacques,	
Film d'animation, Arts visuels	Sèvres, Silly,	
Arts plastiques	Escudier, Billancourt, F. Buisson,	
Activités manuelles, travaux manuels, scrapbooking, calligraphie,	Sèvres, R. Doisneau, A. Besançon,	
Ateliers artistiques et ludiques	Billancourt,	
Jeux traditionnels	A. Bezançon,	
Sophrologie	Denfert,	

I-4.c

**Objectif n°3 : Développer les interventions de l'ensemble des acteurs participant à la socialisation de l'enfant :** représentativité de l'ensemble des acteurs contribuant à faire découvrir le territoire, les institutions, l'environnement naturel, le patrimoine historique et culturel.



- En partenariat entre l'Éducation Nationale et les services culturels municipaux, création d'un parcours culture pour tout élève boulonnais. Double approche :
  - Pédagogique pour l'école
  - Ludique et créative pour l'animation (Centre de Loisirs)
- Élaboration d'un passeport du civisme
- Actions partenariales avec la Maison de la Planète sur les temps scolaires et périscolaires

I-4.c



Bilan et évaluation des actions menées entre 2019 et 2022 sur objectif n°3	
Points forts	Perspectives d'évolution / A développer
Actions partenariales avec la Maison de la Planète, la Délégation à la parité et aux droits des femmes, les institutions et services culturels municipaux, les acteurs sportifs <i>Focus : Ateliers Maison de la Planète, programmes culturels, activités EMS et e-sport, participation aux matchs des Met92</i>	Les parcours : culturels, citoyens...





## Ateliers Maison de la Planète



### Pour 2022-2023 :

- 4000 visites de scolaires et 1500 périscolaires sont programmées.
- Près de 130 classes inscrites à l'un des 28 ateliers proposés sur les thèmes suivants :

<b>« Du potager à l'assiette »</b> (6 ateliers)	De la graine au légume - Cagette de saison - Good Junk Food - Happy anti gaspi - Atelier des sens - Épices & aromates
<b>Climat/énergie</b> (3 ateliers)	Parcours Énergie, Climat : jeux d'ombre - pays de ...gale ! - Trucs de cactus
<b>Ateliers sur l'eau</b> (2 ateliers)	Le gaspillage et la pollution de l'eau - Expériences sur la potabilisation de l'eau et roue des saveurs
<b>déchets/compost</b> (7 ateliers)	Tri des déchets, compostage et vie du sol - Mulch ! - Mon compost est vivant - Réduction déchets et panier éco-consommation - Brico-récup et économie circulaire - Tressage et tissage - Visite de la Recyclerie sportive + sensibilisation au Zéro Déchet et cycle de vie des objets + atelier créatif de réemploi
<b>Biodiversité</b> (3 ateliers)	Jardin spontané - Un jardin, mais pas que - Les plantes médicaments
<b>Insectes</b> (7 ateliers)	Les abeilles sauvages - Découverte des insectes - Fabrication d'un hôtel à insectes - La place des insectes dans la nature - Les fourmis - Les insectes musiciens - Visite ludique de l'exposition consacrée aux insectes des maisons

I-4.c

Programmes culturels



Temps  
périscolaire

## Ateliers artistiques et culturels du soir 2022-2023

Activités	Jour de la semaine	Âges	Niveau	Nombre de participants
<b>Atelier chorégraphique, Comédie musicale, Modern'jazz, Danse classique,</b>	mardi, jeudi, vendredi, samedi	4 à 17 ans	Tout niveaux	<b>652</b>
<b>Léz'Arts Croqueurs, Dessin-Peinture, Mosaïque, Stylisme, Théâtre, Sculpture</b>	mardi, jeudi, vendredi, samedi	4 à 17 ans	Tout niveaux	<b>231</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>883</b>

I-4.c

# Activités EMS (École Municipale des Sports) et e-sport



Temps extra-scolaire

## École Municipale des Sports (EMS)

- Destinée aux 3-16 ans, l'EMS propose des activités variées (football, badminton, natation, handball, gymnastique, escalade, arts du cirque...) et encadrées par des éducateurs sportifs diplômés d'État. Elle accueille les enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires sur les stages sportifs.
- Dans un souci d'adaptation aux besoins de chacun, l'EMS **permet aux enfants de s'essayer à différentes pratiques sportives**, afin qu'ils trouvent l'activité qui correspond le mieux à leurs envies et à leurs capacités. L'EMS **s'adresse ainsi à tous les jeunes qui désirent faire du sport, quel que soit leur niveau de pratique.**
- L'EMS **favorise l'émergence de valeurs positives telles que l'effort, le partage et le respect de l'autre.**
- Les mercredis, 16 disciplines sportives sont proposées et réparties sur différents créneaux :
  - ❖ 17 créneaux le matin
  - + 4 créneaux le matin avec le dispositif « Passerelle » - cf. point suivant
  - ❖ 24 créneaux l'après-midi
- Près de 1.000 enfants pratiquent une activité sportive au sein de l'EMS chaque mercredi.



### EMS « passerelle » :

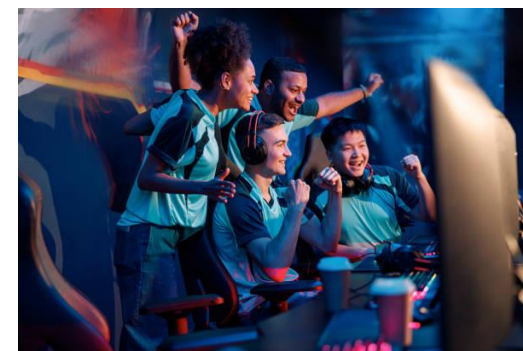
- Le dispositif « passerelle » offre aux parents la possibilité de laisser leur(s) enfant(s) à la journée grâce à une coordination entre les éducateurs sportifs de l'EMS et les animateurs des Centres de loisirs :
  - Activité multisports à l'EMS le matin
  - Restauration le midi
  - Accueil en centre de loisirs l'après-midi



- La Ville a ouvert en 2020 le premier centre municipal d'e-sport , au 113 rue du Point du Jour.
- La structure accueille notamment les enfants des centres de loisirs, du centre social et du Déclic 'ado, désireux de découvrir les différentes facettes de l'univers des jeux vidéo.
- Les axes développés sont : l'éducation à l'écran, l'hygiène de vie, la prévention des addictions, le rapport à la frustration.
- Les jeunes sont encadrés par des animateurs et joueurs professionnels de Game Ward.

### Fréquentation par les centres de loisirs élémentaires

Participation	Nombre centres de loisirs	Nombre d'enfants
2019-2020	COVID	COVID
2020-2021	14 centres pour 187 créneaux annuels	2231
2021-2022	15 centres pour 192 créneaux annuels	2216
2022-2023 (jan à avril)	15 centres pour 50 créneaux	1378





I-4.c

Participation des enfants des centres de loisirs aux matchs des « MET92 »



Temps extra-  
scolaire

De septembre 2022 à janvier 2023, 1080 enfants des centres de loisirs, accompagnés par leurs animateurs, ont assisté à huit matchs de basket de l'équipe des « Metropolitans 92 » (Levallois-Boulogne). Celle-ci est finaliste du championnat de la Ligue Nationale de Basket-ball (LNB) 2023.

Les participants brandissent banderoles et pompons qu'ils ont eux-mêmes confectionnés. Ils constituent le groupe de supporter qui encourage les joueurs.

Objectif :

- faire découvrir la pratique sportive,
- ses règles,
- susciter des vocations.

Les enfants sont transportés en car, encadrés par des animateurs des centres de loisirs et accompagnants, munis de panier-repas offerts par la Ville.



I-4.d

## Objectif n°4 : Améliorer et harmoniser les **moyens** et outils de **communication** :



Élaboration de brochures de rentrée portant sur l'organisation des temps scolaires et périscolaires ainsi que sur les activités proposées les mercredis et pendant les vacances,

- Présentation des plannings d'activités sur l'ensemble des temps périscolaires, en mentionnant les évènements forts mutualisés entre écoles et accueils,
- Supports de communication communs à définir : panneaux d'affichage, blog, QR code etc...

I-4.d



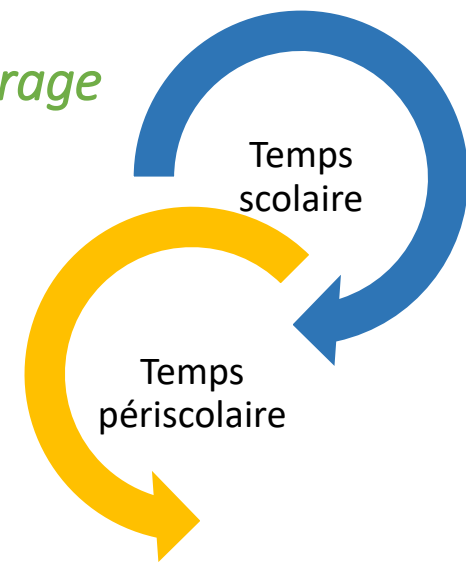
## Bilan et évaluation des actions menées entre 2019 et 2022 sur objectif n°4

Points forts	Perspectives d'évolution / A développer
<p>Invitations des familles aux nombreuses fêtes et spectacles scolaires et périscolaires</p> <p><i>Focus : Spectacle en faveur de la Banque alimentaire, festival du Court métrage Jeunesse, expositions Printemps des poètes...</i></p>	<p>Supports d'information complémentaires pour les familles : livrets d'accueils/brochures de rentrée scolaires et périscolaires, plannings d'activités et supports de communication communs...</p>



I-4.d

Focus : Spectacle en faveur de la Banque alimentaire, festival du Court métrage Jeunesse, expositions Printemps des poètes...



### Spectacle en faveur de la Banque alimentaire

Ce spectacle annuel est un projet insufflé par le Service l'Action Sociale et la Direction de la Jeunesse. Il a pour but de sensibiliser les enfants à la notion de Solidarité, et de récolter des denrées alimentaires non périssables. Au-delà de l'aspect pédagogique, le spectacle permet de récolter approximativement 150 kg de denrées chaque année. L'événement a lieu à l'auditorium de l'Espace Landowski.

Participation	Nombre centres de loisirs	Nombre d'enfants
2019	7	98
2020	NON LIEU Protocole sanitaire	NON LIEU Protocole sanitaire
2021	7	100
2022	9	133



COLLECTER



DISTRIBUER



ACCOMPAGNER



NOURRIR

I-4.d

## Festival du court métrage Jeunesse



 Temps  
périscolaire

Les centres de loisirs préparent un court-métrage de 6 minutes maximum, sur l'année. Un 1<sup>er</sup> visionnage a lieu à l'auditorium de l'Espace Landowski en présence des enfants. Une seconde projection a lieu en juin au cinéma Pathé Boulogne à destination des familles. Chaque équipe reçoit un trophée et des places de cinéma. Aucun classement n'est établi afin d'insister sur la coopération.

Participation	Date	Nombre centres de loisirs	Nombre d'enfants	Thème
2019	4 juin	11	140	« Les super-héros »
2020	COVID	COVID	COVID	
2021	NON LIEU Protocole sanitaire	NON LIEU Protocole sanitaire	NON LIEU Protocole sanitaire	
2022	7 juin	8	113	« les émotions » en lien avec la semaine des Droits de l'Enfant
2023	27 juin	9	120	« remake et parodie »



I-4.d

## Le Printemps des Poètes



PRINTEMPS  
DES  
POÈTES

Temps  
scolaire

**Événement national**, avec différents partenaires institutionnels tels que l'OCCE (Office Central de la Coopérative Scolaire), CANOPÉ (Centre Départemental de Documentation Pédagogique), le CNL (Centre National du Livre).

- Objectif : **sensibiliser les élèves à la poésie**, maintenir un lien actif avec le patrimoine littéraire et la langue.

**En 2017, l'école élémentaire Glacières** a obtenu pour la première fois, le **label « École en Poésie »**, qu'elle a renouvelé depuis.

- 21<sup>ème</sup> édition en 2020, sur le thème « Le courage »
- 22<sup>ème</sup> édition en 2021, sur le thème « Le désir »
- 23<sup>ème</sup> édition en 2022, sur le thème « Éphémère »
- 24<sup>ème</sup> édition en 2023 sur le thème « Frontières »

A l'issue de chaque édition, les familles sont invitées à découvrir une exposition des travaux des élèves.

## Exemples de projets communs école / centres de loisirs

ECOLE ALSH MATERNELS	Axe de travail - Projet d'école	Axe de travail - Projet TAP/ALSH soir	Axe de travail - Projet commun école ALSH
<b>SEVRES - GALLIENI</b>	Sensibilisation aux handicaps Participation et préparation de la Kermesse de l'école		Projet Handicap Potager Téléthon Affichage, Préparation de stands, encadrement et animation
ECOLE ALSH ELEMENTAIRES	Axe de travail - Projet d'école	Axe de travail - Projet TAP/ALSH soir	Axe de travail - Projet commun école ALSH
<b>BILLANCOURT</b>	Citoyenneté, cultures	Danse, arts plastiques, jeux sportifs traditionnels	
<b>BIODIVERSITE</b>			Projet poulailler Projet compost Projet potager Flash mob Choral participation Fête de fin d'année (pique-nique avec toutes les familles)
<b>ESCUDIER</b>	Imprégnation langue anglaise	Intervention de locuteur natif	
<b>GLACIERES</b>	Langue orale, confiance en soi	Théâtre	Semaine « sans écran » Atelier jardinage et compost Fête de fin d'année Bal des CM2
<b>MAITRE JACQUES</b>	Citoyenneté, vivre ensemble	Sport, création de chanson, théâtre	Sensibilisation à l'équilibre alimentaire (ateliers sur le temps de pause méridienne par le service restauration - découverte des fruits et légumes ) Prévention des violences ( verbales et physiques) en intégrant l' équipe enseignante

# I-4.e

ECOLE ALSH ELEMENTAIRES	Axe de travail - Projet d'école	Axe de travail - Projet TAP/ALSH soir	Axe de travail - Projet commun école ALSH
<b>SEVRES</b>	Langue orale, confiance en soi	Théâtre Chant Les intervenantes ont un projet avec les enseignants sur le temps scolaire	Sensibilisation à la nature et au recyclage: -Atelier botanique: aménagement d'un espace dédié avec confection de pots (bois) recyclés et divers semis (fleurs, plantes aromatiques, légumes...etc.). -Abris d'oiseaux et d'insectes confectionnés lors d'ateliers (les mercredis) au centre de loisirs. Projet sportif: Tournoi de football sur la pause méridienne jalonné par un projet parallèle « un jour, un sport » pour initier les enfants au basket-ball, hand-ball, hockey, etc..
ECOLE ALSH PRIMAIRES	Axe de travail - Projet d'école	Axe de travail - Projet TAP/ALSH soir	Axe de travail - Projet commun école ALSH
<b>NUMERIQUE</b>			Web TV. Création d'un blog école/centre de loisirs. Mode de communication Numérique école et centre de loisirs avec les familles (Klass room) La fête de l'école partagée et fête de centre partagée Marché de Noël (école et centre de loisirs ) "La grande lessive" projet culturel d'une durée de six semaines. Vis ma vie d'écopier et les règles de vie commune au centre de loisirs et à l'école . Projet sportif en élémentaire sur la pause méridienne. Mutualisation du matériel informatique.



# I-5. Temps périscolaires



## I-5.a Temps méridien

- Développement de l'offre d'animation :
  - mobilisation des compétences spécifiques des animateurs en chant, piano, guitare, dessin, manga, activités sportives, comédie musicale, danse, informatique, montage vidéo, théâtre, couture, jardinage, photo, cuisine...,
  - intervenants extérieurs,
- Pour les élémentaires : mise en place d'animations calmes 20 dernières minutes, afin que l'enfant réintègre la classe dans une posture d'élève :
  - ouverture des bibliothèques scolaires,
  - ateliers jeux de société,
  - dessins,
  - exercices de relaxation, écoute de musique et d'histoires,
- Pour les maternelles : utilisation des coins de regroupement dans les classes de MS et GS, afin de mettre en place des temps calmes :
  - lecture de contes,
  - écoute de musique et comptines relaxantes « calme et attentif comme une grenouille » « petit bambou »...
- Communication avec la famille : trombinoscope, mise en place de plannings (site de la Ville)
- Communication avec l'école : réunion de rentrée entre directeurs d'école et d'accueil de loisirs permettant de mettre en place une charte d'engagement
- Mise en place de procédures communes : Plan Particulier de Mise en Sûreté, sécurité incendie, Projet d'Accueil Individualisé, infirmière scolaire en cas d'accident...
- Généraliser les boîtes à idées pour les enfants : force de propositions des activités du temps méridien

I-5.b

## Accueil du soir maternel



Temps  
périscolaire

- Communication avec la famille : mise en place de plannings d'activités, trombinoscope, boîte à idées
- Mise en place de procédures communes écoles et accueils de loisirs : PPMS, sécurité incendie, PAI
- Place aux livres : malles thématiques à créer en fonction du projet pédagogique, en lien avec les bibliothèques de la Ville
- Portes ouvertes aux familles une ou deux fois par an sur le temps d'accueil, invitation de l'équipe enseignante et des agents des écoles : temps de partage

*\* Les élémentaires ne sont pas concernés par les accueils du soir.*

### ❑ Les études dirigées :

Taux d'encadrement moyen : un enseignant pour 18 enfants.

Moment privilégié pour aider l'enfant à faire ses devoirs, répondre à ses besoins et le rendre autonome notamment grâce à une aide méthodologique.



### ❑ TAP (Temps d'activités périscolaire):

Permet de participer à des ateliers, 2 soirs par semaine, en lieu et place de l'étude, suivant les sites et le choix des familles.

La diversité des profils d'encadrants s'enrichit de la présence d'éducateurs sportifs, de professeurs de théâtre, de danse, d'art plastique, d'étudiants de troisième cycle, au même titre que des enseignants désirant s'impliquer dans les ateliers.



## Axes retenus et déclinaisons thématiques des TAP

### ☐ **Environnement, citoyenneté (vivre ensemble) et handicap :**

Vivre ensemble, langage des signes, jeux de société, recyclage, sensibilisation à l'économie responsable, jardinage, développement durable...

### ☐ **Sport et éducation motrice :**

Sports collectifs, jeux de raquettes, jeux d'oppositions, psychomotricité et parcours ludique, éveil corporel...  
Jeux traditionnels, ping-pong, sophrologie,

### ☐ **Art et culture :**

Danse, musique, chant, conte, théâtre, dessin, peinture, sculpture, arts plastiques, histoire de l'art...  
Arts visuels, scrapbooking, comédie musicale, calligraphie,

### ☐ **Sciences et numérique :**

Ateliers d'expériences en physique, pixels, science en s'amusant, film d'animation,

### ☐ **Langues vivantes :**

Anglais (locuteurs natifs)



I-5.d

## Ateliers artistiques et culturels du soir 2022-2023

Temps  
périscolaire

Activités	Jour de la semaine	Horaires	Âges	Niveau	Nombre de participants
Atelier chorégraphique, Comédie musicale, Modern'jazz, Danse classique,	mardi, jeudi, vendredi, samedi	12h-20h	4 à 17 ans	Tout niveaux	<b>652</b>
Léz'Arts Croqueurs, Dessin-Peinture, Mosaïque, Stylisme, Théâtre, Sculpture	mardi, jeudi, vendredi, samedi	12h-19h30	4 à 17 ans	Tout niveaux	<b>231</b>

Total ateliers du soir : **883 participants**



# I-5.e Culture

## ☐ Musées

Sensibilisation à l'art, découverte de la richesse et de la diversité des collections permanentes, expositions temporaires (musées des Années 30, Paul Landowski et Paul Belmondo)

Exposition au musée des Années 30 « *Jean Gabin* », du 8 mars au 10 juillet 2022.

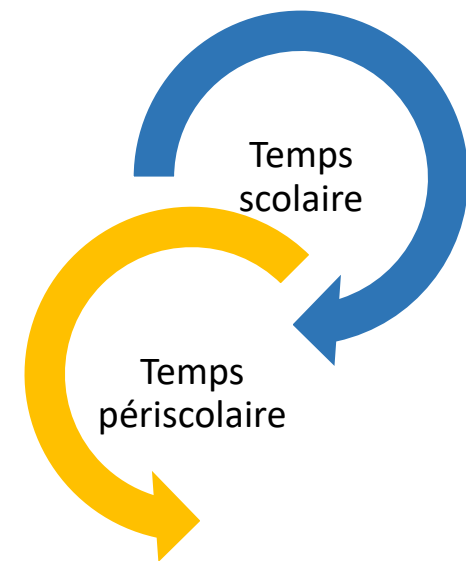
Les musées de la Ville ont inscrit le partenariat avec les différents établissements scolaires dans leurs missions de service public.

Voir slide n°7 du Plan Mercredi pour la coopération avec les Centres de Loisirs.

## ☐ Carré Belle Feuille

Une programmation pluridisciplinaire spécifique pour le public scolaire : chanson, théâtre de papier, ciné-concert, poésie visuelle et sonore, conte et musique, théâtre, théâtre d'objets et marionnettes ont été proposés tout au long de la saison 2021-2022.

- Les spectacles maternels : « *La mer en pointillés* » (4 représentations), « *Rumba sur la lune* » (6 représentations), « *Minute papillon* » (2 représentations), « *Petites bêtises* » (2 représentations), « *A l'ombre d'un nuage* » (4 représentations), soit au total **1 410 inscrits**.
- Les spectacles élémentaires : « *hOndi'cap* » (2 représentations), « *Le goût des olives* » (2 représentations), « *Le carnaval des animaux sud-américains* » (2 représentations), « *Titi tombe, Titi tombe pas* » (3 représentations) soit au total **3 699 inscrits**.



## □ Bibliothèques et Médiathèques

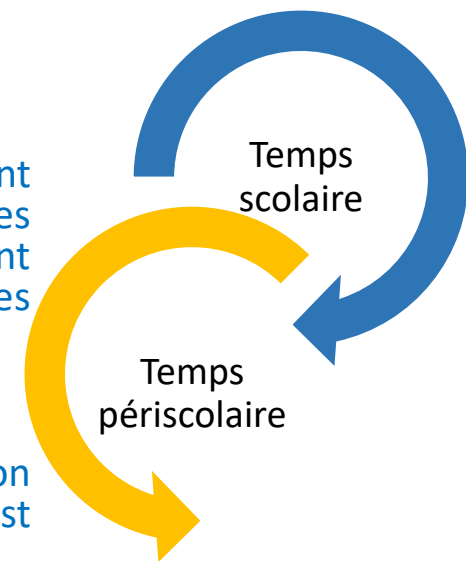
### ○ Accueil des classes :

Les classes maternelles et élémentaires sont accueillies d'octobre à juin. Plusieurs types d'accueil sont proposés : des parcours thématiques, des visites « découvertes », des accueils sur projets. L'objectif de ces accueils est de permettre aux enfants de découvrir les sections jeunesse, de se repérer dans le classement des documents, de pouvoir choisir des livres parmi un large choix, d'écouter des histoires illustrées lors des séances de lectures. Tout est fait pour que l'enfant ait envie de revenir !

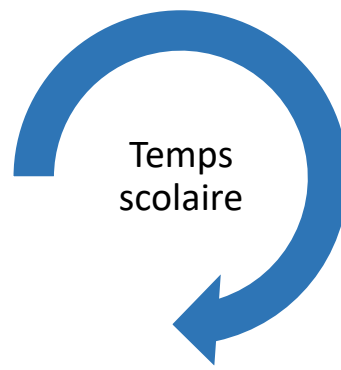
### ○ Prêt de documents

Chaque enseignant peut inscrire sa classe gratuitement à la médiathèque avec un justificatif de l'Éducation Nationale. Cette carte nominative permet d'emprunter 60 documents pour 6 semaines. L'enseignant est responsable des documents en cas de perte ou détérioration.

- En 2018/2019 : 134 classes / 307 séances / 3571 élèves.
  - En 2019/2020 : 72 classes / 127 séances / 1968 élèves.
  - En 2020/2021 : 102 classes / 164 séances / 3669 élèves.
- Les Centres de Loisirs se rendent dans les bibliothèques et médiathèques en fonction de leur projet pédagogique annuel.
- Fréquentation en nombre d'enfants : (scolaire / périscolaire)



Médiathèques	Landowski	Billancourt	Parchamp	Point du Jour	Trapèze	Total
2019-2020	866 / 128	306 / 140	424 / 0	167 / 0	589 / 10	<b>2352 / 278</b>
2020-2021 (Covid)	872 / 0	258 / 0	481 / 0	502 / 0	1556 / 0	<b>3669 / 0</b>
2021-2022	838 / 160	253 / 180	165 / 0	312 / 40	1354 / 10	<b>2922 / 390</b>
2022-2023 (en cours : mai 2023)	1138 / 208	648 / 100	130 / 0	704 / 0	1169 / 15	<b>3789 / 323</b>



### ❑ « École et cinéma » avec le cinéma Landowski

Objectif : permettre aux élèves d'acquérir les bases d'une culture cinématographique grâce à la découverte d'œuvres contemporaines ou du patrimoine, visionnées en salle.

Chaque classe bénéficie d'un cycle de 3 films, deux programmations étant proposées en fonction du niveau (grandes sections, cycle 2 ou cycle 3).

- **27 séances / 30 classes / 731 élèves**

Des séances scolaires sont également programmées en dehors du dispositif « École et Cinéma » en partenariat avec les enseignants, en fonction des sorties nationales et des thématiques étudiées en classe.



## ❑ Conservatoire à Rayonnement Régional CRR

Objectifs selon les dispositifs : découverte de la musique, éveil à l'émotion artistique, expression artistique.

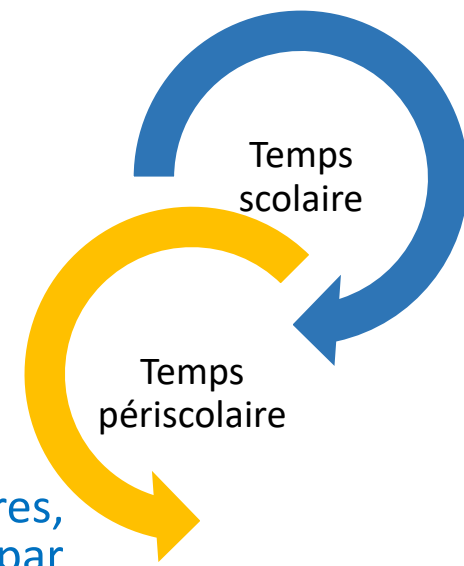
Assure le recrutement et prend en charge la rémunération des intervenants

- **Programmation de spectacles Jeune Public** avec des séances réservées aux scolaires, réalisés par des professionnels - musiciens, comédiens, danseurs accomplis – mais aussi par les étudiants du Conservatoire.
- **2019-2020 : 50 classes / 1 171 enfants / 159 accompagnateurs**
- **2020/2021 : Spectacles annulés.**
- **2021/2022 : 8 spectacles : 99 classes / 2430 enfants / 282 accompagnateurs.**

**Interventions artistiques en milieu scolaire** qui peuvent être en lien avec la programmation des spectacles. Chaque parcours artistique comprend une vingtaine d'heures d'interventions par classe

- **2019/2020 : 37 classes / 965 enfants**
- **2020/2021 : 32 classes / 864 enfants**
- **2021/2022 : 30 classes / 670 enfants**

L'aboutissement de ces projets peut être valorisé sous forme de **représentation publique** ou de restitution auprès des familles (concerts, spectacles), dans les écoles. Certains projets donnent lieu à la réalisation de support sonore ou cinématographique.



I-5.f

# Éducation à l'environnement durable



## ☐ Maison de la planète :

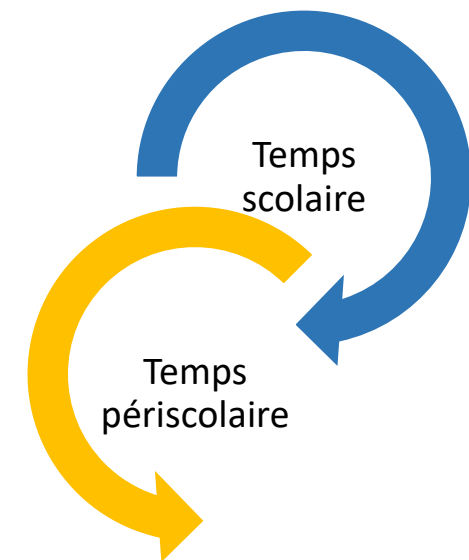
Lieu d'apprentissage, d'expérimentation et d'éducation à la transition écologique ouvert à toutes les écoles et centres de loisirs de la ville. Ouverture officielle le 2 mars 2022 :

- Ateliers et animations ludo-éducatifs consacrés à la biodiversité, la découverte de l'environnement, la réduction des déchets et l'éco-consommation, le cycle de l'eau, les mobilités douces, etc...

### Pour 2022-2023 :

- 4000 visites de scolaires et 1500 périscolaires sont programmées.
- Près de 130 classes inscrites à l'un des 28 ateliers proposés sur les thèmes suivants :

<b>« Du potager à l'assiette »</b> (6 ateliers)	De la graine au légume - Cagette de saison - Good Junk Food - Happy anti gaspi - Atelier des sens - Épices & aromates
<b>Climat/énergie</b> (3 ateliers)	Parcours Énergie, Climat : jeux d'ombre - pays de ...gale ! - Trucs de cactus
<b>Ateliers sur l'eau</b> (2 ateliers)	Le gaspillage et la pollution de l'eau - Expériences sur la potabilisation de l'eau et roue des saveurs
<b>déchets/compost</b> (7 ateliers)	Tri des déchets, compostage et vie du sol - Mulch ! - Mon compost est vivant - Réduction déchets et panier éco-consommation - Brico-récup et économie circulaire - Tressage et tissage - Visite de la Recyclerie sportive + sensibilisation au Zéro Déchet et cycle de vie des objets + atelier créatif de réemploi
<b>Biodiversité</b> (3 ateliers)	Jardin spontané - Un jardin, mais pas que - Les plantes médicaments
<b>Insectes</b> (7 ateliers)	Les abeilles sauvages - Découverte des insectes - Fabrication d'un hôtel à insectes - La place des insectes dans la nature - Les fourmis - Les insectes musiciens - Visite ludique de l'exposition consacrée aux insectes des maisons



I-5.f



## □ Jardin Georgette Bœuf

- Jardin pédagogique municipal situé en centre ville, ouvert aux centres de loisirs et aux écoles. Animations et accueil par deux agents municipaux dédiés.

## □ Label E3D (École en Démarche globale de Développement Durable)

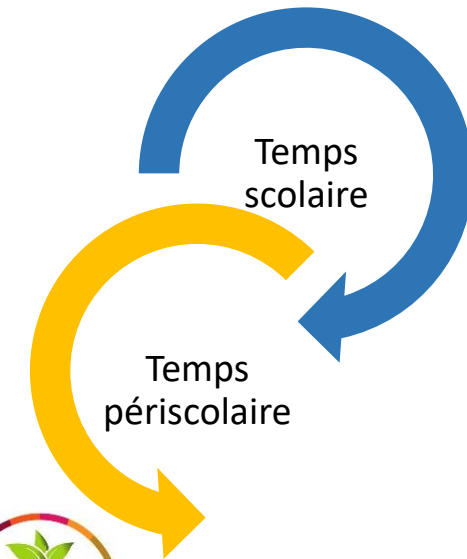
- Au total 11 établissements scolaires publics et privés boulonnais sont labellisés en 2023, contre 6 en 2022 .

- Niveau 1 :

- Maternelles Lazare-Hoche, Belle Feuille, Point du Jour
- Primaires Silly, Saint Joseph du Parchamp
- Collège Saint Joseph du Parchamp
- Lycée Etienne-Jules Marey

- Niveau 2 :

- Élémentaire Glacières
- Primaire des Sciences et de la biodiversité
- Collèges Landowski,
- Lycée Simone Veil



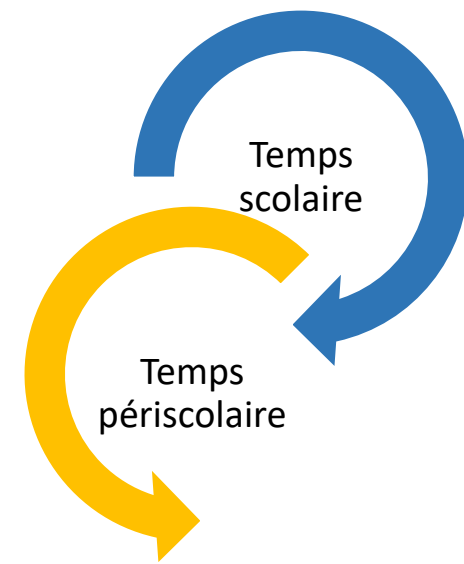
La Ville, aidée des équipes techniques de GPSO, soutient la démarche E3D en répondant prioritairement aux demandes des écoles qui y sont engagées, ou qui s'apprêtent à le faire : achat de carrés de potager, de terre, de matériel de jardinage, de bulbes, de graines etc...



□ ***Maison de la Nature et de l'Arbre de GPSO Meudon :***

Elle accompagne les écoles porteuses de projets et se tient à disposition des établissements scolaires de Boulogne-Billancourt pour :

- Des ateliers ludiques.
- La mise à disposition de composteurs.
- La formation des animateurs avec mise en place des sacs à dos à thématiques.
- L'étude des coins nature (en cours au sein d'un établissement scolaire avec le service Transition Écologique).



I-5.g

## Citoyenneté / Mixité

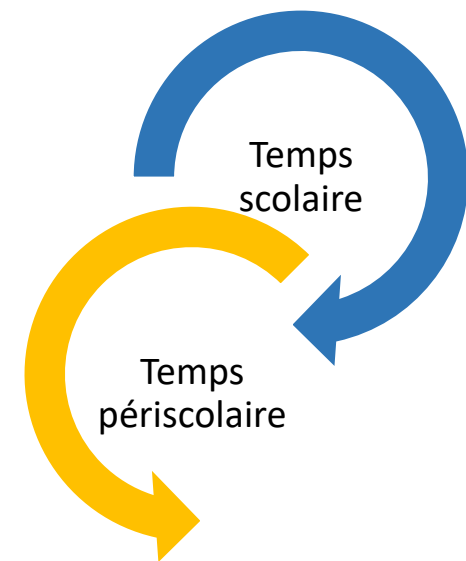


### ☐ Semaine des Droits de l'Enfant

Dans le cadre de la **Convention Internationale des Droits de l'Enfant**, du 20 novembre 1989, la Direction de la Jeunesse fait réaliser chaque année aux enfants une **exposition** sur une thématique relative à leurs droits.

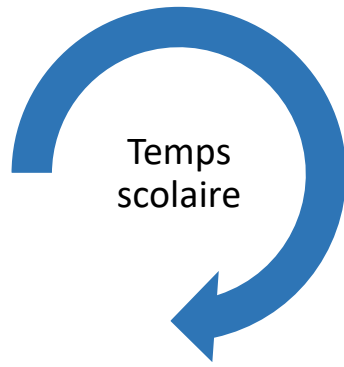
Cette action s'inscrit dans le respect de la charte « **Ville Amie des Enfants** » signée par la Ville de Boulogne-Billancourt le 30 mai 2012 avec l'UNICEF, qui récompense les initiatives en faveur de l'Enfance. En janvier 2022, la Ville a obtenu le renouvellement de la certification jusqu'à fin 2026.

Les centres de loisirs et les crèches créent une œuvre en fonction de la thématique « UNICEF » et participent à des animations de l'association ENFANCE MAJUSCULE.



Participation	Nombre centres et crèches	Nombre d'enfants
2019	27	400
2020	17	190
2021	26	340
2022	32	370

I-5.g



## ❑ Conseil Communal des Enfants (CCE)

Le CCE a pour vocation de développer des actions permettant aux enfants élus, mais aussi à tous les élèves, la découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel.

- 38 membres élus (élèves de CM1 et CM2) de 19 écoles pour un mandat de 2 ans.
- Les séances ont lieu chaque quinzaine et s'organisent autour de commissions définies pour l'année (Environnement, Un enfant dans la Ville, Solidarité et Vie scolaire en 2022-2023).

Les inspecteurs de l'Éducation nationale, les directeurs d'écoles, les représentants des parents d'élèves, les élus et services municipaux concernés sont invités aux séances plénières.

I-5.g

# Projets portés par le Conseil Communal des Enfants depuis 2019


 Temps scolaire

Projets du CCE	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Cours de récréation :</b>	réflexion sur l'organisation des cours de récréation	Organisation des espaces dans les cours de récréation	Cours de récréation : Murs d'expression, mobilier modulable, marquage au sol	Les sanitaires dans les écoles
<b>Bien vivre ensemble :</b>	Rédaction d'une charte des règles du bien vivre ensemble, dans chaque école, applicable sur les temps scolaire et périscolaire.	Réflexion sur les robinets automatiques dans les lieux publics suite au COVID	Les sans-abris : mise en lumière de toutes les actions existantes sur la Ville	Course des enfants
			Bien vivre ensemble : Propreté des parcs de la Ville	Site internet du CCE, Sécurité aux abords des écoles
<b>Cantine scolaire :</b>	évaluation cantine /COVID	COVID/ Réflexion sur les goûters	Évaluation des menus scolaires	
<b>Devoir de mémoire :</b>	11 novembre puis COVID	COVID	11 novembre, WE en Normandie, 8 mai, ravivage de la flamme du Soldat inconnu et 18 juin	11 novembre, WE à Verdun, WE à Berck sur Mer, 8 mai, ravivage de la flamme du Soldat inconnu et 18 juin
<b>Opérations de solidarité :</b>	Banque Alimentaire et Téléthon.	COVID	Banque Alimentaire et Téléthon.	Banque Alimentaire et Téléthon.
<b>Sorties citoyennes :</b>	Sénat	COVID	Sénat, Maison de la Planète	Sénat
<b>Actions citoyennes :</b>	COVID sauf Semaine des Droits de l'Enfant, Prix littérature jeunesse, Cérémonie anniversaire du navire hydrographique et océanographique Beaupré	Journée Internationale des Filles, UNIDAY, Prix littérature jeunesse, Vendée Globe avec Stéphane Le Diraison,	"Exposition Bleue" du Louvre à l'Hôpital Ambroise Paré, semaine des Droits de l'Enfant, UNIDAY ; Journée internationale des Filles, Prix littérature jeunesse,	Journée Internationale des Filles, UNIDAY, Semaine des Droits de l'Enfant,
<b>Mise en avant du patrimoine et de l'histoire de la Ville :</b>	Seine Musicale	COVID	Seine Musicale	Seine Musicale

I-5.h

## Classes transplantées

Environ 2 000 enfants partent chaque année avec leur classe (hors période COVID). Séjours financés par la Ville et co-organisés avec l'Éducation nationale.

En 2023 : Classes de montagne (vertes & de neige), vie à la ferme, nature et environnement, milieu marin/arts du cirque, Moyen-âge, châteaux de la Loire, découverte du marais poitevin...

Budget 2022-2023 : 1 340 000 €.

**71 classes** attribuées en 2023 :

- **54** aux **écoles publiques** dont :
  - ❖ 30 classes de montagne :
    - 15 classes de neige
    - 15 classes vertes
- **17** aux **écoles privées**



Temps  
scolaire



# I-6 Temps extra-scolaires



Temps extra-scolaire

## I-6.a Propositions du mercredi

MATIN	<b>Centre de loisirs</b> Équipe pédagogique d'animation et occasionnellement intervenants extérieurs : <ul style="list-style-type: none"><li>- Danse</li><li>- Théâtre</li><li>- Musique</li><li>- Arts plastiques</li><li>- Locuteurs natifs...</li></ul>	<b>Passerelles École Municipale des Sports (EMS)</b> Prise en charge des enfants la matinée pour des activités de découvertes de sports et accompagnement aux ALSH pour l'après midi
APRES-MIDI	<b>Centre de loisirs</b>	<b>Centre de loisirs</b>

# I-6.b

## Ateliers culturels et artistiques du mercredi

☐ Proposer une offre qualitative pour tous



Temps extra-scolaire

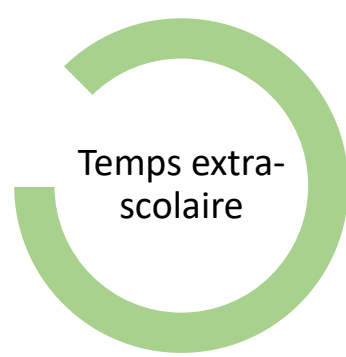
Activité	Jour de la semaine	Horaire	Age	Niveau	Nombre de participants
Atelier Théâtral	Mercredi	11h30/13h00	9/11 ans	T. Niveaux	15
		13h30/15h00	7/8 ans	T. Niveaux	15
		15h00/16h00	5/6 ans	initiation	12
		16h00/17h30	10/12 ans	T. Niveaux	15
		17h30/19h00	13/17 ans	T. Niveaux	15
Microb'Art	Mercredi	10h00/12h00	6/13 ans	T. Niveaux	12
		13h00/15h00	6/13 ans		12
		15h00/17h00	6/13 ans		12
Léz'Arts Croqueurs	Mercredi	10h00/11h00	4/5 ans	T. Niveaux	10
		11h00/12h00	6/7 ans		12
		13h00/14h30	7/11 ans		12
		14h30/16h00	10/15 ans		12
		16h00/17h30	6/12 ans		12
		17h30/19h15	8/16 ans		12
Éveil Musical	Mercredi	09h00/10h00	6 ans	éveil 2	15
		10h00/11h00	4/5 ans	éveil 1	15
		11h00/12h00	7 ans	moyen	15
		14h00/15h00	8/10 ans	grand	15
		15h00/16h00	6 ans	éveil 2	15
		16h00/17h00	4/5 ans	éveil 1	15
		17h00/18h00	7 ans	moyen	15

Activité	Jour de la semaine	Horaire	Age	Niveau	Nombre de participants
Stylisme	Mercredi	10h00/12h00	9/11 ans	T. Niveaux	10
		14h00/16h00	10/17 ans		10
Théâtre	Mercredi	10h30/12h00	7/10 ans	T. Niveaux	16
		13h30/15h00	7/10 ans		16
		15h15/16h45	11/14 ans		16
		17h00/18h30	14/17 ans		16
Dessin-Arts Plastiques	Mercredi	10h00/12h00	6/7 ans	T. Niveaux	15
		13h30/15h30	7/9 ans		15
		15h30/17h30	9/11 ans		15
		17h30/19h30	11/17 ans		15
Dessin-Peinture	Mercredi	10h00/11h00	5/6 ans	Mater. (moy.et gde section)	8
		11h00/12h30	6/7 ans	CP/CE1	12
		13h30/15h00	7/8 ans	CE1 et CE2	12
		15h00/17h00	9/10 ans	CM1 et CM2	12
		17h00/19h00	11/15 ans	collège	12

Environ 500 enfants sont pris en charge chaque semaine

I-6.c

## Accueil en centres de loisirs durant les vacances



- Généralisation d'un animateur référent par centre lors de regroupements de structures : repère pour les enfants et les familles,
- Communication : généralisation de plannings chartés Ville – meilleure visibilité des actions – site de la Ville, version papier et affichage, trombinoscope,
- Centre(s) pilote(s) : passerelles Petite Enfance vers centre de loisirs maternel – centre de loisirs maternel vers centre de loisirs élémentaire,
- Développement d'inter-centres : moments de rencontre entre quartiers,
- Offre de places adaptées à la demande pour chaque période.

I-7

# Accueil des enfants porteurs de handicap

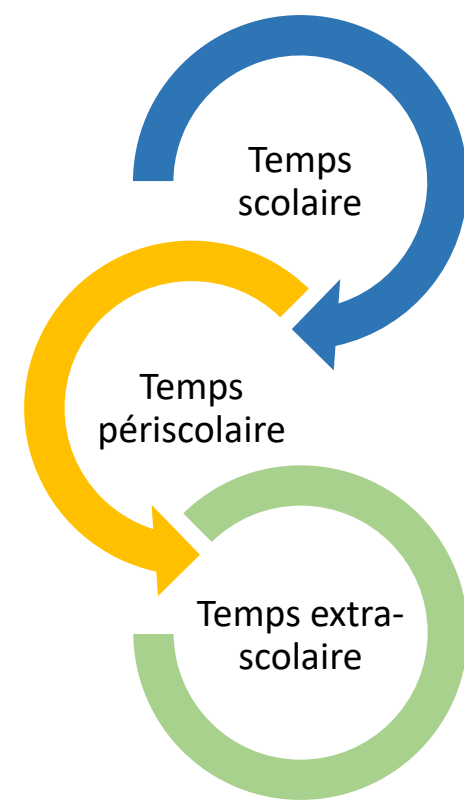
I-7.a

## Brigade Handicap Jeunesse créée par la Ville

Objectif : Mettre en place des actions afin d'adapter l'environnement pour une meilleure inclusion des enfants à besoins particuliers

- La Brigade Handicap mise en place par la Ville intervient sur les temps périscolaire et extra-scolaire avec un rôle de **sensibilisation**, d'**accompagnement**, de **formation** et d'**information** auprès des animateurs, directeurs, familles et enfants. Elle peut également conseiller ou aider un enseignant.
- Un plan de formation est construit pour permettre de former, à terme, l'ensemble des animateurs. 30 animateurs « référents handicap » sont actuellement formés. Des interventions sur site ont lieu pendant les temps de réunion des équipes afin d'informer sur les différents types de handicap, la gestion des repas, l'utilisation d'outils adaptés.

Travail en coopération avec le réseau départemental *Loisirs Handicap*.



I-7.b

## Actions réalisées

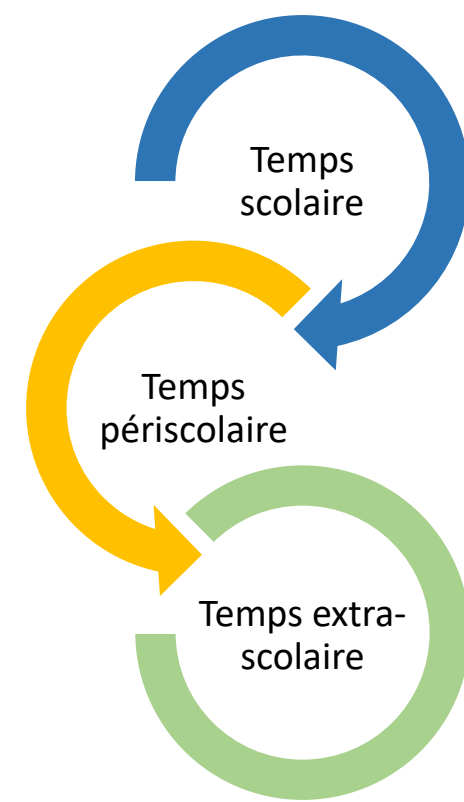


### Actions 2021-2022 :

- Organisation pendant la **Semaine du Handicap** : d'un **ciné-débat** qui a réuni 140 personnes, jeunes de plus de 10 ans et leurs familles, issus du Déclic-Ado, du Conseil Communal des Enfants (CCE), du Centre d'Animation Permanent (CAP), et de l'Externat Médico-Psychologique géré par la Croix Rouge et qui accueille des enfants porteurs de handicap.
- Ateliers de mise en situation, au Parc Rothschild : 315 enfants, 54 animateurs et 20 encadrants handisport. Jeux de Memory pour les plus jeunes, ceci-foot...

### Accueil 2021 Jeunesse :

- Temps de la pause méridienne : 139 enfants accueillis
- Animation du soir : 24
- CAP (Centre d'Animation Permanent) : 12
- Mercredi : 53



# Annexes

- Fiche de Projets communs du PEdT Ville de Boulogne-Billancourt,
- Fiche action
- Fiche de suivi pour Évaluation du PEdT Ville de Boulogne-Billancourt,

# Fiche Projets communs du PEdT Ville de Boulogne-Billancourt



VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

## Fiche « Projets communs » – PEdT

*Cet outil permet de formaliser la convergence des projets des partenaires éducatifs (Direction d'accueil de loisirs et Direction d'école). Il est à leur disposition pour identifier les axes du travail en commun.*

### **Acteurs concernés**

École	
Direction d'école	
Direction d'accueil de loisirs	
Responsable associatif, le cas échéant	
Fiche établie le	

### **Présentation des axes de convergence**

Document de référence	Objectifs pédagogiques / éducatifs	Convergences identifiées
Projet d'école		
Projet d'animation		
Projet associatif ou d'intérêt général		
Autre projet		

### **Les projets de travail en commun pour 202.../202...**

1.
2.
3.
4.

# Fiche action

<b>Fiche action n°</b>	<b>Intitulé de l'action :</b>
<u>Constat</u>	
<u>Objectifs généraux</u>	
<u>Objectifs opérationnels</u>	
<u>Publics concernés</u>	
<u>Descriptif de l'action</u>	
<u>Modalités</u> Échéancier Durée	
<u>Moyens</u> <u>Humains</u> Interne :  Partenaire :  <u>Matériels</u>  <u>Financiers</u>	<u>Méthodes</u>
<u>Indicateurs d'évaluation</u>	



# Fiche de suivi pour Évaluation du PEdT Ville de Boulogne-Billancourt



VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

## Fiche de suivi pour évaluation du PEdT

*Cette fiche doit permettre une évaluation de l'impact du travail des partenaires (Direction d'Accueil de Loisirs et Direction d'École).*

### **Acteurs concernés**

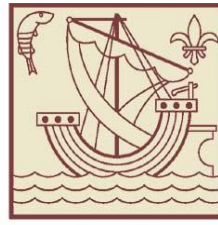
École	
Direction de l'école	
Direction du centre de loisirs	
Responsable associatif, le cas échéant	
Fiche établie le	

### **Sujet d'observation**

Période d'observation	Du	au
Axe de travail partagé (cf. Fiche de projets communs)		
Quel enjeu ?		
Quelles attentes ?		

### **Bilan d'observation**

Quels sont les changements observés ?		
Indicateurs	Quantitatif(s)	
	Qualitatif (s)	



VILLE DE BOULOGNE~BILLANCOURT



# Plan Mercredi 2023-2026



# Définition et charte de qualité

## PLAN MERCREDI : L'ESSENTIEL

Toutes les communes peuvent proposer le mercredi un accueil de loisirs à forte ambition éducative.

### POUR QUI ?

Tous les enfants scolarisés de la maternelle au CM2

### DE QUOI S'AGIT-IL ?

Un accueil de loisirs organisé par les collectivités :

- avec des activités ambitieuses : culturelles, artistiques, sportives, manuelles, etc. ;
- dans le respect des goûts et du rythme des enfants ;
- en dialogue avec les écoles et en lien avec chaque territoire.

### POURQUOI ?

- Renforcer la qualité des offres périscolaires : sport, culture, nature
- Promouvoir le caractère éducatif des activités du mercredi
- Favoriser l'accès à la culture et au sport
- Réduire les fractures sociales et territoriales

### QUAND ?

Chaque mercredi à partir de la rentrée 2018, hors vacances scolaires

## La charte de qualité

Le projet de l'accueil périscolaire du mercredi est intégré dans le projet éducatif territorial

**Dans les projets périscolaires mis en œuvre les mercredis, sont recherchées :**

- La mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
- La collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation.
- La mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.

L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

# II-2 Organisation



## II-2. a) Emploi du temps des enfants :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi
  - École de 8h30 à 11h45 et 13h45 à 16h30
  - Temps de restauration et animations de 11h45 à 13h45
  - Accueil du soir maternel de 16h30 à 18h30 – goûter et animations
  - Accueil du soir élémentaire de 16h30 à 18h – goûter, étude ou TAP (TAP 2 soirs/semaine)
  - CAP de 16h30 à 19h – goûter, étude, animations
  
- Mercredi et vacances : centre de loisirs maternel, élémentaire de 8h15 à 18h30



## II-2.b

### Coordination

- Les temps méridiens, les accueils de loisirs mercredis et vacances sont déclarés auprès des services compétents du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports.
- Le mercredi, les animations sont du loisir éducatif, en lien avec les projets pédagogiques de chaque accueil.
- Les projets pédagogiques sont consultables, sur demande, auprès des accueils de loisirs par les familles.
- Les projets sont présentés aux directeurs d'écoles lors de la réunion de rentrée entre les acteurs éducatifs et aux familles lors des réunions des nouveaux, PS, CP.
- Intégration d'intervenants diplômés d'État et d'associations sur les différents temps péri et extrascolaires pour les animations collectives et sportives. Des plannings d'activités sont mis à la disposition des familles.

L'intégration d'intervenants spécialisés se poursuit, tout comme la participation d'associations boulonnaises. Ils peuvent intervenir le mercredi, ainsi que sur le temps méridien, en fonction des locaux disponibles.

# Tarifs des activités mercredi



	Tarif minimum (QF 1 avec 1 enfant à charge)	Tarif maximum (QF 22 avec 1 enfant à charge)
Tarifs centre de loisirs maternel à la journée	2,45 €	23,92 €
Tarifs centre de loisirs élémentaires à la journée	2,69 €	21,55 €
Ateliers Jeunesse et EMS (École Municipale des Sports) Tarif à l'activité ou à la séance	2,04 €	9,88 €
Tarifs stages artistiques et stages sportifs à la séance-unité: ½ journée	4,64 €	19,33 €
Stages sportifs et artistiques à la journée	9,82 €	40,94 €

La tarification des activités municipales est consultable sur le site internet de la Ville, délibération n°14 du conseil municipal du 01/06/23.



- a) Prise en considération de l'enfant comme un citoyen
- b) Communication entre les partenaires éducatifs
- c) Partenariats et développement quantitatif et qualitatif de l'offre
- d) Professionnalisation des équipes d'animation
- e) La mixité
- f) Inclusion du public handicapé
- g) Sensibilisation au Développement Durable
- h) Le sport, l'Olympisme et ses valeurs



- ❑ Acteur de son quotidien (règles de vie – charte temps méridien – passeport temps méridien – choix des animations mercredi et temps méridien : de participer ou pas, force de propositions des animations, passeport fairplay, arbitrage – retransmission par les représentants du CCE des grands projets votés – renforcer les liens des délégués de classe)
- ❑ Acteur de son lendemain (règles sociales : passeport citoyen – aboutissement des projets votés par le CCE...)
- ❑ Travail sur l'autonomie (déplacement au sein de l'école, de l'accueil de loisirs, repères temporels (échelles des temps), déplacement dans sa Ville, apprendre à traverser, à se repérer, à se déplacer.
- ❑ Exemple : Participation à la semaine des Droits de l'Enfant.







- Actions visibles sur le site de la Ville
- Planning du temps méridien harmonisé sur toutes les écoles – visible des familles
- Dynamisation des Conseils d'animation : échanges entre parents, élus, équipes d'animation et directeur d'école
- Réunions sur le temps méridien (directeurs écoles conviés, ATSEM, animateurs)
- Élaboration de règles de vie communes sur les différents temps de la journée de l'enfant
- Réunion de rentrée scolaire école : association des directeurs de centres de loisirs aux réunions de présentation des CP et des PS
- Portes ouvertes des centres de loisirs : courant septembre
- Rédaction de chartes de mutualisation des locaux et de certains équipements

# Partenariats et développement quantitatif et qualitatif de l'offre



- Éducation Nationale
- Associations / Intervenants individuels
- Services municipaux : éducation, culture, sport, enfance, police municipale...
- Développement de l'offre d'activité

Le mercredi, sollicitation d'intervenants extérieurs pour animer, à la demande des centres de loisirs, des ateliers thématiques en lien avec le projet pédagogique et le PEDT.

Exemples de thèmes : Danse ; Arts plastiques ; Musique ; Capoeira/percussions, Cirque/ théâtre...

# Professionnalisation des équipes d'animation



- ❑ **FORMATIONS inscrites au Plan de Formation Jeunesse 2023-2026 :**
  - **Pour tous :** Gestes et postures, PSC1 (Prévention Secours Civique niveau 1)
  - **Pour les directeurs :**
    - Le cadre réglementaire et la responsabilité professionnelle appliquée à l'accueil collectif de mineurs,
    - Les spécificités du management dans le secteur de l'animation,
    - L'actualité juridique des accueils collectifs de mineurs,
    - Pour les responsables de structures d'accueils de loisirs : La communication / Direction d'une équipe.
    - Accompagnement et coaching de proximité des coordinateurs
  - **Pour les animateurs :**
    - Les fondements et les valeurs de l'animation,
    - Méthodologie du projet d'animation : de l'idée à l'évaluation,
    - Le travail en équipe d'animation et cohérence éducative.
  - **Sur le handicap :**
    - Enfants de 3 à 12 ans en situation de handicap en ACM et périscolaire,
    - Activités ludiques avec les enfants en situation de handicap,
    - Enfants de 7 à 12 ans : les situations et les comportements difficiles / de la difficulté au trouble,
    - L'accueil d'un enfant présentant des difficultés comportementales en milieu scolaire extra et péri scolaire,
    - Makaton (méthode de communication).
- ❑ **Renforcement des équipes :** recrutement de coordinateurs supplémentaires, généralisation des postes de référents sur chaque centre de loisirs
- ❑ **Fidélisation des équipes :** contractualisation, formation, reconnaissance des métiers de l'animation.





La mixité renvoie à la gestion de groupe. La façon de présenter les contenus ou projets conditionne leur attractivité auprès des élèves/enfants.

- Animations mixtes : contenu et attractivité de l'animation proposée afin que les publics féminin et masculin puissent y adhérer
- Représentants mixtes : délégués d'école, de centres, commissions, arbitrage dans le jeu...
- Charte sur l'égalité filles – garçons
- Relai avec le CCE sur la thématique : *Aménagement des cours de récréation : place filles – garçons*

II-3.e

## Ateliers « Égalité, Prêts, Partez... » à destination des centres de loisirs

Ces ateliers s'adressent à des enfants de niveau CM1/CM2 ; ils sont animés par une juriste et une psychologue du CIDFF 92 sud (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles).

Ils ont eu lieu du 19 janvier 2022 au 31 mars 2023 et ont réuni les mercredi **302 enfants des 14 centres de loisirs** bouloonnais. Il s'agit d'une **démarche de promotion d'égalité** à destination des jeunes afin de les éveiller à l'égalité garçons-filles, pour contribuer au mieux vivre ensemble. Leur finalité est triple :

- Contribuer aux changements d'attitudes et de comportements
- Diversifier les choix d'orientation vers plus de mixité
- Jouer un rôle dans la situation de violences.

Ces actions servent aussi à lutter contre le harcèlement scolaire.

Projet 2023 : Organiser 2 journées de formation pour les animateurs des centres de loisirs et sensibiliser de nouveaux les écoliers.



## Journée internationale de la fille, le 11 octobre : « Femmes inspirantes »

Le 19 décembre 2011, l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré le **11 octobre Journée internationale de la fille**, afin de reconnaître les droits des filles et les obstacles particuliers auxquels elles se heurtent de par le monde. Cette Journée met l'accent sur :

- La nécessité de nommer les défis auxquels sont confrontées les filles,
- Promouvoir leur autonomisation,
- Promouvoir le respect de leurs droits humains.



En 2020 et 2021, deux journées de rencontres ont été organisées, dédiés à des enfants de CM1 et CME autour de la thématique « quand je serai grande.. » permettant aux garçons et aux filles de rencontrer des bouloonnaises aux parcours inspirants (sportives, chercheuses, officiers de police, pompiers.....).

Projet 2023 : Intégrer à l'agenda de la réunion du Conseil Communal des Enfants, lors de la Journée Internationale de la Fille, un moment d'échanges avec des bouloonnaises inspirantes afin que les enfants élus puissent devenir les ambassadeurs de cette cause au sein de leur classe.

# Poursuivre et améliorer l'inclusion des enfants à besoins particuliers



- ❑ Accueil systématique des nouvelles familles avec remise d'un livret d'accueil personnalisé ;
- ❑ Rencontres et bilans systématiques avec les familles
- ❑ Renforcement de la formation des équipes d'animation : interventions de la brigade Handicap jeunesse, actions de sensibilisation, à élargir aux ATSEM
- ❑ Poursuite des recrutements des AVS en tant qu'animateurs renfort sur l'ensemble des temps périscolaires : rapprochement référent loisirs handicap et enseignant référent en début d'année
- ❑ Poursuite d'actions en collaboration entre centres de loisirs-directeurs d'école-parents : événements sur la thématique pour sensibiliser chacun (exemple école et centre de loisirs Sèvres-Gallieni)





## ☐ Restauration scolaire :

- Menu végétarien hebdomadaire : éveille les enfants à de nouvelles habitudes alimentaires, leur fait découvrir des plats variés, goûteux et équilibrés
- Réduction du gâchis alimentaire : assiette grande/petite faim
- Tri sélectif des bio-déchets : 127 tonnes triées et valorisées dans les restaurants scolaires depuis 2019

## ☐ Ateliers et expositions Maison de la planète :

- 4000 visites de scolaires et 1500 périscolaires en 2022-2023

## ☐ Label E3D :

- Démarche partagée entre école et centre de loisirs labellisés





- **Kits pédagogiques « Jeux, Art et Sport »** créés par la Réunion des Musées Nationaux pour les jeunes de 5 à 12 ans (écoles, centres de loisirs, EMS) , commandés par la Ville en avril 2023 pour sensibiliser les enfants de manière ludique et pédagogique aux valeurs de l'Olympisme : histoire et société, sport et santé, représentation des sports dans l'art.
- **Rencontres inter-écoles lors de la Semaine Olympique et Paralympique :**
  - En 2023, du 3 au 8 avril, thème de l'inclusion : 30 classes de CM2, 800 élèves (4 gymnases de la Ville),
  - A prolonger le mercredi.
- **Coupe du Monde de Rugby** du 8 septembre au 23 octobre 2023 : ateliers découverte pour les CM1 avec travail sur le jeu collectif, à prolonger le mercredi.
- **Le tour Olympique et Paralympique des Hauts-de-Seine – TOP 92**
  - Lancement le 8 octobre 2023 à Colombes, achèvement le 7 avril 2024
  - La Ville de Boulogne-Billancourt recevra le « flambeau » du 29 janvier au 4 février 2024 :
    - Lancement de la semaine
    - Co-organisation d'évènements :
      - ✓ en lien avec les partenaires locaux, pour les temps périscolaires et extra-scolaire
      - ✓ Par les référents des écoles pour le temps scolaire
    - Cérémonie de passation en concertation avec les écoles et le mouvement associatif
    - Thématiques possibles : Sport & Inclusion, Sport & Environnement, Sport & Culture





## II-4. Outils d'action du Plan Mercredi



### II-4.1 Fiches action demandées dans le cadre des projets pédagogiques des centres de loisirs

Deux fiches « action » par an sur le thème de la découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel devront être réalisées pour chaque projet pédagogique.

Une fiche « action » sur un objectif libre associant école et accueil de loisirs devra être réalisée par an.

Indicateurs d'évaluation :

Objectifs	indicateurs
Élaboration des 3 fiches par projet pédagogique	Fiches élaborées et validées
Réalisation des actions	Réalisation de l'action à la date planifiée
Évaluation /bilan de l'action	Réalisation de la fiche d'évaluation (cf. ci-après)



**Point de départ de l'action : c'est la raison d'être de l'action, ce qui la motive.**

- Constat / Commande

**Le public : à qui s'adresse cette action ?**

- Tranche d'âge / Nombre d'enfants

**Finalité : que souhaite-t-on faire faire aux enfants ? Réalisation finale**

Exemple : réalisation d'un blog

**But : ce qu'on se propose d'atteindre, la tâche à réaliser. Qu'est-ce que cela apporterait aux enfants ?**

Exemple : découverte du numérique

**Objectif : pourquoi faire cette action et pas une autre – Intention éducative – Ce que l'on souhaite apporter à l'enfant.**

Un objectif doit être SMART (Spécifié, Mesurable, Acceptable, Réalisable, Temporellement défini)

Exemple : favoriser le développement de la créativité numérique chez l'enfant

**Moyens : de quoi ai-je besoin ?**

**Humain** : 1 animateur, 1 enseignant, 1 intervenant, partenaires...

**Matériel** : ordinateur, imprimante, scanner...

**Méthode** : type de pédagogie, manière de faire,

...

**Financier** : coût de chaque besoin, subventions, recettes

II-4.2



a) Focus sur fiches action du centre de loisirs primaire Biodiversité

Fiche action n°1	Intitulé de l'action : jardin et poulailler en folie
<p><u>Constat :</u> les enfants de la ville ont peu l'occasion d'avoir un contact avec la campagne et les activités qui en découlent</p>	
<p><u>Objectifs généraux :</u> transporter les enfants de la ville à la campagne via notre école biodiversité</p>	
<p><u>Objectifs opérationnels : créer un potager</u> <u>S'occuper d'un poulailler</u></p>	
<p><u>Publics concernés : maternels et élémentaires</u></p>	
<p><u>Descriptif de l'action : potager ; bêcher, semer, planter, arroser, entretien, cueillette et dégustation</u> <u>Poulailler : nettoyer, nourrir, préparer des bains de terre, ramasser les œufs, pâtisserie faite à l'école</u></p>	
<p><u>Modalités</u> Échéancier : potager selon les saisons Poulailler : toute l'année Potager : de mars à octobre</p> <p>Durée : potager : 1h à 3 h suivant les saisons (journalier ou tous les jours)</p> <p>Poulailler : 30 minutes</p>	
<p><u>Moyens</u> <u>Humain : personnel de l'animation, de l'éducation et les enfants</u> Interne : intervenante nature Partenaire : maison de la nature, GPSO</p> <p><u>Matériels : poulailler : paille, gants</u> <u>Potager : tout l'outillage jardinage Castorama et Truffaut</u></p> <p><u>Financier : budget du centre et coopérative de l'école, depuis janvier 2020 un budget éducation et jeunesse pour poulailler et potager</u></p>	<p>Méthodes : un calendrier est établi, les enfants montent par petit groupe avec le corps enseignant et les animateurs ATTENTION : gestion spécifique quand l'école est fermée Prévoir l'intervention d'un vétérinaire si besoin</p>
<p><u>Indicateurs d'évaluation :</u></p>	

II-4.2

Fiche action n°2	Intitulé de l'action : Recyclage et tri sélectif
<p><u>Constat</u> : nous vivons dans une aire où l'environnement est devenu un enjeu, nous constatons beaucoup de gaspillage alimentaire et matériel.</p>	
<p><u>Objectifs généraux</u> : Responsabiliser, sensibiliser, prise de conscience afin de protéger à notre échelle, par des petites actions, la planète.</p>	
<p><u>Objectifs opérationnels</u> :</p> <p><u>Alimentaire</u> : Gérer les quantités  <u>Trier les déchets</u> : faire du compost</p> <p><u>Matériel</u> : éviter le gaspillage donner une deuxième vie</p> <p>Mettre en place le tri sélectif : pile, poubelle jaune, et autres...</p>	
<p><u>Publics concernés</u> : maternels et élémentaires</p>	
<p><u>Descriptif de l'action</u> : alimentaire : les enfants trient les déchets (alimentaire, plastique) destinés au compost</p> <p>Tri : détourner les objets pour leur donner une seconde vie (récupération de matériaux)  Des caisses sont mises à disposition pour récupérer le matériel recyclable (piles, bouchons, chaussettes, feutres, capsules)</p>	
<p><u>Modalités</u>  Échéancier :  Tri : toute l'année  Durée : tri alimentaire : 20 minutes par jour</p>	
<p><u>Moyens</u>  <u>Humain</u> : personnel de l'animation, de l'éducation et les enfants  Interne :  Partenaire : parents</p> <p><u>Matériels</u> : sceau bio et poubelle jaunes</p> <p><u>Financier</u> : 0</p>	<p><u>Méthodes</u> : chaque semaine l'enfant prépare chez lui un bio-seau pour le déposer au compost  Sur le temps de cantine les enfants trient et montent les déchets au compost  Les parents nous apportent du matériel pour redonner une seconde vie,  Pas de gaspillage</p>
<p><u>Indicateurs d'évaluation</u> : peser et mesurer les déchets  Engrais naturel</p>	

II-4.2

Fiche action n°3	Intitulé de l'action : Bibliothèque Centre Documentaire (BCD)
<p><u>Constat</u> : sur une structure de 18 classes et deux centres de loisirs la biodiversité ne possède pas un lieu de lecture d'où la création de celle-ci</p>	
<p><u>Objectifs généraux</u> : Favoriser la connaissance par le biais des livres</p>	
<p><u>Objectifs opérationnels</u> : permettre aux enfants d'emprunter des livres, lire sur place Récouter des livres</p>	
<p><u>Publics concernés</u> : écoles et centres de loisirs de la petite section au cm2</p>	
<p><u>Descriptif de l'action</u> : récolter des livres, les répertorier, les couvrir, étiquetage, rangement en rayon et enregistrement sur le logiciel, atelier conte sur place</p>	
<p><u>Modalités</u> : nous n'avons mis en place de calendrier c'est selon les disponibilités des uns et des autres</p> <p>Durée : deux ans sur le projet</p>	
<p><u>Moyens</u>  <u>Humain</u> : personnel de l'animation, de l'éducation <u>et les enfants</u>            Interne :            Partenaire : parents, la bibliothèque de la ville</p> <p><u>Matériels</u> : dons des parents</p> <p><u>Financier</u> : coopérative</p>	<p>Méthodes : chaque directeur détient une clé, un planning est mis en place et un règlement a été signé par chacun des partenaires.</p>
<p><u>Indicateurs d'évaluation</u> :            Pour l'instant il est difficile de mettre en place le prêt des livres            La bibliothèque est occupé les enfants sont contents de se poser autour d'un conte</p>	

II-4.2



b) Focus sur  
fiches action du  
centre de loisirs  
maternelle  
Lazare-Hoche

Fiche action n°1	Cinéma
<p><b>Constat :</b> Nous avons constaté que les enfants d'aujourd'hui connaissent que le cinéma actuel. Nous avons eu envie de leurs faire découvrir les différents genres cinématographiques par une approche ludique.</p>	
<p><b>Objectifs généraux</b> -découvrir les différents genres cinématographiques -développer la créativité et l'imagination</p>	
<p><b>Objectifs opérationnels</b> Permettre à l'enfant de s'investir dans un projet commun -de trouver sa place -apprendre à travailler en groupe et savoir communiquer</p>	
<p><b>Publics concernés</b> Tous les enfants qui fréquentent le centre de loisirs maternel Lazare-Hoche</p>	
<p><b>Descriptif de l'action</b> Différents ateliers seront mis en place et proposés aux enfants tout au long de l'année en respectant un calendrier d'événements journaliers à thème (danses, décors, chants en anglais) pour une finalité pour l'enfant d'un spectacle de fin d'année présenté aux parents. Implication des parents pour faire répéter les petits textes que leurs enfants doivent apprendre. -</p>	
<p><b>Modalités</b> <b>Pendant</b> toute l'année scolaire début octobre 2019 à juin 2020 Pour la chanson et des petits jeux en anglais tous les mercredi une intervenante anglaise pour les moyens et grandes sections et deux fois par mois pour l'intervenante art plastique pour les petites et moyennes sections.</p>	
<p><b>Moyens</b> <b>Humains :</b> toute l'équipe d'animation du centre + 2 intervenants anglais et art plastique  <b>Matériels :</b> livres, vidéo de film (muet, Walt Disney, ambiance chinoise), Costumes, tissus, papiers crépons, feutrine <b>Décors :</b> recyclage de carton, bouteilles en plastique  <b>Financier :</b> <b>Budget</b> de fonctionnement du centre</p>	<p><b>Méthodes</b> Ateliers par petit groupe et par section Liberté d'expression Préparation et recherche des projets d'activités par animateurs Finalité spectacle de fin d'année le 27 mai 2020</p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation :</b>  Implication de chaque enfant dans la liberté d'expression Plaisir de participer (acteurs, danseurs, chanteurs.) Combien d'enfant à décrocher pendant l'année Combien d'enfants à participer au spectacle de fin d'année</p>	

# II-4.2

Fiche action n°2	Musée ANNEE 30
<p><u>Constat</u>  <i>Nous voulons faire découvrir et donner envie à l'enfant d'aller au le musée</i></p>	
<p><u>Objectifs généraux</u>  Favoriser la découverte de nouveaux lieux</p>	
<p><u>Objectifs opérationnels</u>  Permettre d'approfondir la culture des enfants (langage,)</p>	
<p><u>Publics concernés.</u>  <i>Les grandes sections, par groupe de 16enfants avec une rotation sur les mercredis</i></p>	
<p><u>Descriptif de l'action</u>  <i>Volontariat des enfants qui sont inscrits au centre de loisirs Lazare-hoche</i></p>	
<p><u>Modalités</u>  Début février jusqu'à la fin de l'Année scolaire une fois par mois</p>	
<p><u>Moyens</u>  <i>Humains deux animatrices du centre Lazare-hoche  Sur place RAHOUDA prend en charge le groupe avec les deux animatrices</i></p> <p><u>Matériels</u> : <i>pris en charge par le musée, Et nous participons aussi</i></p> <p><u>Financier</u> :</p>	<p><u>Méthodes</u>  En relation des projets des animatrices  Ateliers par petit groupe  Fabrication d'objets en relation avec le thème</p>
<p><u>Indicateurs d'évaluation</u> :  Combien d'enfants on participe  Retours enfants positifs ou négatif</p>	

II-4.2

Fiche action n°3	FETE DE FIN D'ANNEE
<p><b><u>Constat</u></b> L'équipe d'animation ont choisi de faire un spectacle de fin d'année. En regroupant tous les événements de l'année sur le thème du cinéma</p>	
<p><b><u>Objectifs généraux</u></b> Créations et participation d'un projet commun à tous les enfants du centre de loisirs Lazare-hoche</p>	
<p><b><u>Objectifs opérationnels</u></b> Permettre à l'enfants de s'investir de trouver sa place et prendre plaisirs</p>	
<p><b><u>Publics concernés</u></b> Tous les enfants qui sont inscrit au centre de loisirs Lazare hoche</p>	
<p><b><u>Descriptif de l'actio</u></b> Les petites sections sur le thème des indiens et Cow -Boys (chansons et danses) Les moyennes sections sur le thème Astérix, ratatouille (théâtre, chansons, danses) Les grandes sections sur le thème de Supers HEROS, Charli Chaplin (chansons, danses, mimes)</p>	
<p><b><u>Modalités</u></b> Invitations des parents et instituteurs et ATSEM et suivi d'un buffet froid.</p>	
<p><b><u>Moyens</u></b> <b><u>Humains</u></b> : Toute l'équipe d'animation</p> <p><b><u>Matériels</u></b> Achat de tissus et de petit matériel.</p> <p><b><u>Financier</u></b> : budget de fonctionnement de l'accueil de loirs Lazare -hoche Devis à Claude Laudet pour le buffet froid</p>	<p><b><u>Méthodes</u></b> Par section et par petits groupes Chants, danses, mimes, théâtre Projets des animateurs</p>
<p><b><u>Indicateurs d'évaluation</u></b> :</p> <p>Participations de tous les enfants Implication des parents pour faire répéter leurs textes aux enfants Avoir plaisirs de faire un projet commun</p>	





# Lexique

- ALSH : Accueil de Loisirs sans Hébergement
- ACM : Accueil Collectif de Mineurs
- AESH : Accompagnants des élèves en situation de handicap
- ATSEM : Agents Territoriaux Spécialisés des écoles maternelles
- CCE : Conseil Communal des Enfants
- CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
- COPIL : Comité de Pilotage
- CRR : Conservatoire à Rayonnement Régional
- DGA : Directeur Général Adjoint
- E3D : École en Démarche de Développement Durable
- EMS : École Municipale des Sports
- GPSO : Grand Paris Seine Ouest
- PAI : Projet d'Accueil Individualisé
- PEDT : Plan Éducatif Territorial
- PM : Plan Mercredi
- PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté
- PSC1 : Prévention Secours Civique niveau 1
- QF : Quotient Familial
- TAP : Temps d'Activité Périscolaire
- UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance





FIN

